



Réunion thématique

« ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX »

Gouaix, le 19 janvier 2012

Commission particulière du débat public

- Patrick LEGRAND, Président

Autorité environnementale

- Jean-François CHAVEAU, membre

Maîtrise d'ouvrage :

- Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de la Bassée
- Dominique AMON-MOREAU, Pôle Environnement de l'EPTB Seine Grands Lacs

(Nombre de participants : 65)

La séance est ouverte à 18 heures 45 sous la présidence de M. Patrick LEGRAND, Président de la Commission Particulière du Débat Public, Vice-président de la Commission nationale du Débat Public.

Patrick LEGRAND, Président de la Commission particulière du débat public :
Mesdames et messieurs, bonsoir. Pour ceux que je n'ai pas encore vus, bonne année. Nous voici encore en réunion du débat public. Le fait qu'il y en ait un certain nombre nous permet de construire progressivement les raisonnements, éventuellement de nous connaître, de nous reconnaître.

Nous voici encore une fois à Gouaix pour parler de questions environnementales sur le projet présenté par Seine Grands Lacs c'est-à-dire un projet qui toucherait La Bassée entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne, en tout cas l'aval de La Bassée alors que l'autre, qui provoque autant de réunions sous le maître d'ouvrage VNF, touche plutôt La Bassée amont.

Merci d'être là. Ce soir, nous avons une réunion particulière puisqu'elle a un thème qui sera introduit par l'Autorité environnementale qui a fait une note de cadrage pour le maître d'ouvrage sur les enjeux d'environnement. Merci Monsieur Chauveau d'être présent.

Vous connaissez maintenant le jeu, la Commission particulière n'a absolument rien à voir avec le maître d'ouvrage, nous n'avons rien à dire sur le fond. Nous serons les porteurs de vos avis à la fin du débat public et nous en approchons très sérieusement puisqu'il se clôt le 17 février et qu'entre temps nous aurons eu une période avec moins de réunions du fait des vacances scolaires.

Le 17 février, toutes les questions auront été posées. Ce ne sera pas la fin du débat. Deux mois plus tard, après notre rapport qui rendra compte de tout ce que nous avons entendu, nous esquisserons les grandes lignes lors des deux réunions de clôture les 15 et 16. Trois mois après, fin juin, après les échéances électorales, le maître d'ouvrage, dans un acte publié et engageant son Conseil d'administration, dira s'il poursuit le projet, ce qu'il a entendu pendant le débat public qu'il mettra en œuvre et les conditions dans lesquelles il les mettra en œuvre, à la fois techniques et de concertation (n'oubliez pas que la concertation fait absolument partie du débat public), et ce qu'il a entendu pendant le débat public mais qu'il n'est pas capable ou n'a pas envie ou ne peut pas mettre en œuvre pour des raisons diverses. Ce sera l'acte final du débat public.

Pendant le mois de février, personne ne se privera de commencer à évaluer ou à juger de l'opération que nous avons conduite ensemble, cette opération d'intelligence collective.

J'évalue les débats publics à trois plans :

- Le projet bien cadré, bien ficelé comme savent le faire les ingénieurs, qui sort en général un peu transformé, que les gens incompetents sur le travail des ingénieurs, comme vous et moi, auront un peu biaisé, transformé. Je dis en plaisantant que le projet entre dans le débat public comme une bille de vélo tout terrain qui sort du magasin et en sort comme une bille qui aurait fait 1 500 ou 3 000 kilomètres de campagne.
- Ce qui s'est passé autour de vous, la société dans laquelle il s'intègre, pour laquelle il est envisagé. Bien souvent, du débat public sortent de nouvelles relations, j'ose dire de temps en temps de nouveaux rapports de force, des gens qui ont établi des liens et des relations. Nous en voyons déjà quelques-uns. Je ne vois pas ici nos amis les mariniers mais j'ai l'impression qu'ils ont découvert que la terre pouvait exister lors de ces dernières réunions et que, de l'autre côté du bord d'eau, quand on descend, il y a du monde. C'est très bien de faire les choses ainsi, cela modifie les rapports, et les modalités de la concertation sont là pour préciser et consolider ces nouvelles relations qui peuvent exister entre un maître d'ouvrage et les populations que l'ouvrage est

destiné à servir. Ceci est très intéressant parce que cela modifie complètement les relations avec le maître d'ouvrage mais également certaines relations plus politiques.

- Nous ne sortons pas indemnes d'un débat public. On a découvert des gens, on a lié des amitiés, on se met à penser la politique ou le social un peu différemment, le plan personnel intervient toujours. M. Thépot ne me contredira pas, vous avez là au moins trois personnes de Seine Grands Lacs qui sont déjà touchées dans leur for intérieur et qui ont changé leur conception. C'est aussi la façon dont on peut vivre sa profession qui est parfois en cause dans ce genre de débat.

Nous entrons dans la dernière phase du débat public. Comme d'habitude, toutes les questions sont autorisées, même celles que l'on pourrait penser idiotes. Nous avons eu à Montereau-Fault-Yonne mardi dernier une réunion assez extraordinaire. Une petite centaine de personnes étaient présentes, elle a duré de 20 heures à minuit. Nous donnons toujours une heure de départ mais jamais d'heure d'arrivée.

Je passe la parole à M. Chauveau qui va nous présenter la note de cadrage faite sur les enjeux environnementaux à la demande du maître d'ouvrage, donc avant que le projet soit totalement défini, avant l'étude d'impact, pour permettre au maître d'ouvrage de caler les études qu'il a peut-être déjà entamées, qu'il fera ensuite en coopération et en concertation avec vous, souvent en fonction des éléments qu'il aura récupérés pendant le débat public.

Jean-François CHAVEAU, Autorité environnementale : Le projet d'aménagement de la vallée de Seine doit faire l'objet de ce que l'on appelle une évaluation environnementale c'est-à-dire une démarche visant à améliorer la qualité environnementale du projet. Cette démarche sera traduite dans un document qui s'appelle une étude d'impact, qui sera mis à la disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

Ce document sera également transmis à une autorité environnementale qui est une autorité compétente désignée par la loi. Cette autorité environnementale émettra elle-même un avis sur le document « Etude d'impact », sur le fait qu'il soit complet, qu'il envisage tous les thèmes environnementaux et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

Le maître d'ouvrage a la possibilité de demander à l'autorité environnementale, avant d'entamer l'ensemble des études, ce que l'on appelle un cadrage préalable c'est-à-dire quelles sont, de l'avis de l'autorité environnementale, les questions qu'il faut nécessairement se poser, auxquelles il faut apporter des réponses dans le cadre de l'évaluation environnementale.

C'est ce qu'ont fait les Grands Lacs de Seine et l'autorité environnementale a donc émis un cadrage préalable sur le projet d'aménagement de la vallée de Seine.

Dans ce cadrage, elle a rappelé un certain nombre de considérations générales, entre autres sur le contenu du dossier qui est fixé par la loi.

L'étude doit porter sur des périmètres appropriés : sur certains thèmes environnementaux, l'étude porte là où l'on va mettre en place le projet mais, dans d'autres sphères, il convient

d'avoir un périmètre plus large. Il est évident que, dans certains cas, l'impact est limité au projet et, dans d'autres, il a des portées plus lointaines et il faut s'en préoccuper.

L'étude doit être accompagnée d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et, ici, il y en a deux et il n'est pas question de le manquer.

Il convient d'expliquer les raisons du projet c'est-à-dire pourquoi ce projet plutôt qu'un autre en termes environnementaux, ce qu'il apporte et ce qu'il n'apporte pas.

Cela a déjà été dit lors de la séance qui avait trait aux enjeux environnementaux du projet de canal, il convient d'accorder une importance particulière à l'évaluation des impacts cumulés des deux projets ; je devrais dire à l'évaluation des impacts cumulés du projet d'aménagement de la vallée de Seine et des autres projets connus. En particulier, puisque l'on touche au domaine de l'eau, on sait que des études hydrauliques seront faites au moins pour ces deux projets, il est important que ces études puissent se rapprocher l'une de l'autre, que l'on n'utilise pas des modèles complètement différents pour étudier la même chose au risque que ces modèles divergent. Nous avons rappelé qu'il y avait une question importante à voir sur ces modèles et études hydrauliques.

Puisqu'il y a une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 pour ce projet mais également pour le projet de canal, il y a du sens à rapprocher les deux évaluations d'incidence. S'il y a des incidences et qu'il est nécessaire d'envisager des compensations, cela peut avoir du sens d'envisager des compensations à une échelle plus globale, plus collective. Nous ne disons pas qu'il faut le faire mais que cela peut avoir du sens. Il faut s'interroger dans ce domaine.

Les deux projets ont une dimension travaux avec des déblais et des besoins en matériaux, et les impacts cumulés devraient être étudiés. Les mesures compensatoires, s'il doit en être proposé, peuvent être envisagées également de façon concomitante.

Elle a demandé que soit bien explicité dans l'étude d'impact l'intérêt écologique du projet (avantages et inconvénients).

Elle a fait une analyse thème par thème.

S'agissant du projet d'aménagement de la vallée de Seine, le premier thème qui s'impose est celui du risque d'inondation, sous deux angles. L'étude d'impact doit répondre à la question : quel est l'impact du projet sur les crues qui auront lieu à l'aval et leur gestion ? Elle doit également envisager le cas de l'accident, une rupture de digue, quel serait l'impact ?

Je vous donne quelques exemples, le cadrage préalable fait une bonne quinzaine de pages.

Toujours dans le domaine de l'eau, quel est l'impact potentiel du projet sur la fourniture en eau potable, sur la qualité de l'eau ?

Il y a toute la question des milieux naturels : quel est l'impact du projet sur les zones humides ? Sur les continuités écologiques et leur gestion ? Sur la biodiversité en tant que telle ? Ce sont des questions auxquelles on s'attend à ce que l'étude apporte des éclairages.

Il existe d'autres thèmes, en premier lieu les paysages puisque des digues sont proposées. Quel est l'impact de cet ensemble sur le paysage ? Pendant la phase travaux, quel est l'impact en termes de bruit, de qualité de l'air ? Quel est l'impact sur l'ensemble des ressources, autrement dit les ressources en granulats mais aussi les espaces agricoles et le bilan énergétique ?

J'ai fait un tour très succinct pour donner un éclairage sur l'ensemble du contenu du cadrage préalable.

Patrick LEGRAND : Merci. Cela donne une idée de l'ensemble des choses qu'il faudra voir. Vous y trouverez peut-être des éléments à mettre en priorité. Ici, tout le monde est d'accord sur la question de l'eau et bien d'autres à ajouter. A Montereau-Fault-Yonne, nous avons vu réapparaître la question des effets sur les moustiques et sur la petite faune qui peut avoir du mal à nager suffisamment longtemps pour rejoindre un bout de terre ferme. Cela élargit les enjeux.

Régis THÉPOT, Directeur Général de Seine Grands Lacs : Ce soir, notre présentation sera centrée sur la thématique environnementale. Je suis directeur des services de l'EPTB Seine Grands Lacs. A ma droite se trouve Dominique Amon-Moreau qui est en charge des questions environnementales au sein des services de l'institution et, à ma gauche, Amélie Astruc que vous connaissez tous très bien, qui a suivi plus particulièrement le projet.

Dans la salle sont présents Jean-Louis Rizzoli qui connaît toute l'histoire du projet, il est Directeur général adjoint des services, Claudine Jost en charge des questions d'hydrologie et du projet de La Bassée au sein des services, Cécile Arnaud en charge du suivi notamment des questions environnementales au sein d'EGIS, le bureau d'études qui accompagne l'institution dans la conduite de ce projet, également M. Kovacs qui est un expert reconnu en matière environnementale et qui a très longtemps travaillé sur ce projet aux côtés de l'institution.

Nous allons vous faire une présentation sur ces différents thèmes, la plus rapide possible pour aller à l'essentiel du sujet et laisser le plus de temps possible au débat et à la discussion, avec l'objectif ce soir d'explicitier au maximum le dossier du maître d'ouvrage, sachant que beaucoup d'études sont en ligne sur le site Internet. C'est la partie émergée de l'iceberg. Enormément de choses sont suggérées dans ce document que nous pourrions explicitier au fil des questions.

Nous nous appelons toujours aujourd'hui l'Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine avec des statuts qui datent de la fondation de l'institution pour l'essentiel. Nous avons une double mission historique de participer à la protection de nos membres aux inondations à l'aval et de participer au soutien des débits de la Seine et de ses principaux affluents.

Ce sont des missions qui, historiquement, ont conduit à la réalisation de quatre lacs réservoirs sur le bassin de la Seine amont. Ces lacs ont des intérêts à l'aval qui vont au-delà des intérêts des quatre membres constitutifs, qui sont les quatre départements issus de l'ancien département de la Seine : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

L'institution a été reconnue l'année dernière comme EPTB (Etablissement public territorial de bassin), notion nouvelle introduite par la loi Bachelot en juillet 2003 sur la prévention des risques naturels et technologiques. Un EPTB, au sens de cette loi, est une structure qui a la forme juridique d'un syndicat mixte ou d'une institution interdépartementale, il a pour vocation à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique de participer à la gestion équilibrée de la ressource en eau incluant la gestion des inondations. Nous verrons ce soir que nous sommes totalement dans le domaine de compétence d'un EPTB digne de ce nom.

Nous ne serions pas là ce soir, il n'y aurait pas de débat public, la Commission nationale de débat public n'aurait pas reconnu l'intérêt de ce débat s'il n'y avait pas un enjeu majeur : une inondation catastrophique en Ile-de-France résultant d'une crue majeure de la Seine qui serait la première catastrophe naturelle prévisible dans notre pays. C'est quelque chose de considérable qui peut se produire, qui s'est produit dans le passé, qui se reproduira demain. Quand ? Personne ne le sait. Cela peut se reproduire et éventuellement atteindre des seuils supérieurs à ceux connus en 1910.

J'étais questionné hier par des non-spécialistes qui me demandaient ce qu'était la crue de 1910, je leur ai répondu que c'était six mètres plus haut que le niveau des berges de la Seine. Cela donne une idée du phénomène. On a pu observer plus au 17^{ème}. Dans les écritures historiques, on s'aperçoit que l'on a des inondations régulières, des inondations plus faibles fréquemment. Certains à Montereau-Fault-Yonne nous ont parlé des inondations qu'ils avaient connues en 1955.

Nous avons en France une politique majeure de restauration des zones humides qui s'inscrit dans des engagements européens que beaucoup de personnes dans la salle connaissent, voire des engagements internationaux (je pense à la convention RAMSAR), pas uniquement pour respecter des textes mais parce que préserver, restaurer et gérer des zones humides est fondamental dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, et les scientifiques nous démontrent de plus en plus qu'une zone humide est une forme d'éponge qui permet de stocker de l'eau quand il y en a trop, d'en restituer quand il n'y en a pas beaucoup et cela participe à la qualité de l'eau.

J'ai écouté très attentivement ce qu'a dit le représentant de l'autorité environnementale, il est clair que, dans la poursuite du projet, dans son élaboration, si le débat public devait conduire le maître d'ouvrage à aller dans ce sens, il faudrait que nous présentions les raisons du choix du projet de manière détaillée. Des demandes ont émergé dans le cadre du débat, il y aura certainement quelques compléments à apporter, notamment en explicitant les critères par rapport au volet environnemental.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, nous avons présenté sommairement des éléments alternatifs sur l'amont, notamment sur le bassin de l'Yonne, avec la construction de trois barrages, avec un impact environnemental qui aurait été certainement majeur, également une variante consistant à réaliser 60 à 80 sites de ralentissement dynamique, solution qui a été écartée pour des raisons économiques et de coordination du fonctionnement des ouvrages au plan hydraulique par rapport à l'efficacité hydraulique à l'aval.

Le projet de La Bassée a été retenu. Je voulais insister très fortement ce soir sur un point. Quand le Président Legrand dit que le discours du maître d'ouvrage peut évoluer, oui, il évoluera. Je veux affirmer ici et témoigner du fait que, pour nous, ce projet de La Bassée a bien un double objectif. Je souhaite personnellement que ce soit clair pour tout le monde et que personne ne doute de la sincérité des services de l'institution par rapport à ce double objectif parce que certains avis qui commencent à ressortir de cahiers d'acteurs laisseraient penser qu'il existe éventuellement une volonté du maître d'ouvrage de ne pas s'inscrire dans ce double objectif, et, personnellement, je ne trouve pas cela acceptable. Je souhaite que nous allions jusqu'au bout de cette question de double objectif et de volonté majeure et affichée du maître d'ouvrage.

Ces deux objectifs sont pour nous au même niveau :

- diminuer l'impact des crues majeures en Ile-de-France
- restaurer la zone humide exceptionnelle de La Bassée

Si nous le disons ce soir, ce n'est pas parce que le public est plutôt « environnemental » mais parce que cela s'inscrit totalement dans la cohérence de cette institution et dans son développement en tant qu'établissement public territorial de bassin avec cette volonté d'être un acteur au service des collectivités territoriales et un acteur de développement durable du territoire.

Pourquoi ce positionnement à cet endroit ? Nous savons que ce qui génère les risques majeurs d'inondation à l'aval, c'est le fait d'avoir les deux ondes de crue. M. Kosciusko-Morizet l'a très bien dit à Nanterre, c'est un peu comme des trains, il faut éviter qu'ils se rencontrent. On sait que la crue exceptionnelle sur le bassin de la Seine, c'est quand on a des pluies majeures sur le Morvan qui traîneront une crue très rapide du Morvan qui donnera un caractère torrentiel à l'Yonne. C'est la conjonction de ces crues sur l'Yonne et d'un débit déjà soutenu sur la Seine qui entraînera le problème majeur à l'aval.

Toutes les études qui ont été faites ont montré que la meilleure solution, ce n'était pas d'intervenir sur l'Yonne mais à la confluence entre l'Yonne et la Seine sur le site de La Bassée dans la vallée alluviale de la Seine.

Je voudrais insister sur un point ce soir. Nous pouvons jouer sur les mots, dire que le maître d'ouvrage parle de restauration mais que cela n'en est pas une. D'accord ! En tout cas, l'objectif du maître d'ouvrage est clair, c'est un objectif écologique.

Soyons plus précis que le dossier du maître d'ouvrage puisque, en fait, nous pouvons parler de renaturation. Nous proposons ce que nous appelons des espaces endigués, à ne pas confondre avec la notion de casiers préparés au moment de la réalisation de la centrale nucléaire pour éventuellement réaliser un canal.

Sur ces espaces endigués, nous proposons des inondations écologiques, sur deux sites aujourd'hui. Vous direz peut-être que ce n'est pas assez, d'autres diront que c'est trop. Je réaffirme aussi que l'institution ne vend rien. Nous avons une mission d'intérêt général, de

service public. Si ce projet doit se poursuivre, il y aura un engagement de concertation pour aller vers l'optimum au service du public, de l'intérêt général. S'il faut en faire un ou cinq, nous en ferons un ou cinq, tout cela se fera en concertation avec les acteurs locaux et les financeurs.

Nous pouvons éventuellement imaginer quelque chose d'expérimental, sachant que ce type de dispositif existe ailleurs, nous ne nous serions pas permis de proposer un projet qui n'existe pas ailleurs. Nous avons des référents nationaux et internationaux. Nous pouvons considérer que nous avons un ouvrage dit de ralentissement dynamique avec une capacité limite mais nous avons une très bonne référence. Le maître d'ouvrage est VNF, il s'agit du polder d'Erstein le long du Rhin, avec des points qui pourraient être améliorés dans la gestion. En tout cas, nous ne sommes pas dans quelque chose qui ne s'appuierait pas sur des expériences concrètes.

Nous pouvons parler de renaturation. Nous avons des espaces dégradés ou en cours de dégradation de notre point de vue, nous pourrions en discuter. Nous avons le volet de restauration, la reconnexion des noues par exemple pour les espaces naturels dégradés.

Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de La Bassée : Ce projet d'aménagement de La Bassée serait utilisé uniquement pour des crues pouvant générer des dommages à l'aval c'est-à-dire des crues de période de retour de cinq à six ans en moyenne.

Cet ouvrage serait sollicité et rempli par pompage au moment du passage de pics de crue de l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne et sa gestion relèverait d'un modèle de prévision des crues à quatre jours pour pouvoir pomper de manière optimale la pointe de crue résultant de cette montée de débit de l'Yonne.

Concernant les caractéristiques techniques de l'aménagement, il s'agirait de réaliser 10 espaces endigués de stockage constitués par 58 kilomètres de talus digues de faible hauteur. La digue la plus haute n'excéderait pas 4,70 mètres de hauteur. Ces espaces endigués constitueraient une surface de stockage de 2 300 hectares et un volume maximum stockable de 55 millions de mètres cubes.

La Bassée aval n'étant plus inondable naturellement, gravitairement, même pour des crues de période de retour importante, ces espaces seraient remplis par pompage par l'intermédiaire de 7 stations de pompage cumulant un débit de 230 m³/seconde. Une fois la pointe de crue passée, les espaces endigués se vidangeraient naturellement.

Au moment du passage de la pointe de crue de l'Yonne, on prévoit une crue majeure. A ce moment-là, le remplissage des espaces endigués peut commencer jusqu'à hauteur maximale c'est-à-dire une hauteur moyenne de 2,50 m d'eau. La durée de pompage serait de l'ordre de deux à trois jours. L'eau serait conservée dans ces espaces. Une fois la pointe de crue passée, la vidange serait faite à débit maîtrisé pour ne pas créer d'inondation locale jusqu'à vidange totale.

Les espaces seraient ensuite nettoyés, les usages pourraient reprendre sur le territoire.

Le bénéfice hydraulique généré par l'aménagement serait un abaissement du niveau d'eau de la Seine de l'ordre de 20 à 50 centimètres suivant les villes et le type de crue qui surviendrait sur le bassin. Ce bénéfice hydraulique, cet abaissement du niveau de Seine, générerait des gains par rapport au montant des dommages constatés pour des crues de période de retour importante.

Nos analyses socioéconomiques ont montré que, pour une crue de type 1910 qui générerait un montant de dommages de près de 6 Md€, le gain de La Bassée serait estimé à 1,5 Md€ soit un abaissement de 30 %. Ces abaissements de montant de dommages liés aux inondations seraient également de l'ordre de 25 % à 30 % pour des crues de type 1955 et 1982, et la population touchée serait elle aussi réduite dans des proportions allant de 25 % à 40 %.

Régis THÉPOT, Directeur Général de Seine Grands Lacs : Avant de passer la parole à Dominique pour vous présenter plus en détail le bénéfice écologique qui est notre deuxième objectif c'est-à-dire la restauration et la renaturation de la zone naturelle de La Bassée aval, je vais vous dire quelques mots sur le site de La Bassée, même si la majorité d'entre vous le connaissent mieux que moi.

Il s'agit d'un territoire multifonctionnel, première zone humide d'importance en Ile-de-France classée Natura 2000. Il s'agit également du premier site d'extraction de matériaux alluvionnaires pour le BTP en Ile-de-France. C'est également une plaine agricole et un espace de nature et de loisirs.

Cependant, la vallée de La Bassée, à l'aval de Bray-sur-Seine, même si elle a des enjeux de conservation importants, a été dégradée progressivement au fil du temps du fait de travaux d'aménagement sur le bassin de la Seine réalisés au cours des dernières décennies mais également de la modification progressive des usages sur le territoire.

Dominique AMON-MOREAU, Pôle Environnement : La Bassée aval est reconnue à l'échelle européenne mais, aujourd'hui, elle est particulièrement dégradée. J'ai pris sciemment les dernières données récoltées sur le terrain, à savoir celles recueillies dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif pour l'élaboration de la zone de protection spéciale.

J'ai pris des chiffres assez marquants et des illustrations assez fortes pour montrer l'état de dégradation de La Bassée aval.

A l'échelle de la future ZSC, le milieu prairial ne représente plus que 18,94 hectares soit 1,3 % du site d'intérêt communautaire, alors que les boisements, qui eux sont relativement bien présentés, intéressants et bien conservés sur la partie amont, au niveau de la partie aval, sont en état moyen de conservation voire fortement dégradés. A côté de Voulangis, le peuplement alluvial est particulièrement dégradé.

Concernant les espèces de la zone de protection spéciale (ZPS), j'ai repris trois espèces présentes à savoir le Cuivré des marais (papillon), le Lucane cerf-volant (coléoptère) et la Cordulie à corps fin (libellule). Dans l'état des lieux qui a été fait dans le site d'intérêt communautaire, il est mentionné que les possibilités de restauration de ces trois espèces

nécessitent un effort important à moyen : très important pour le Cuivré des marais qui n'est plus présent dans le secteur aval, et moyennement important pour la Cordulie à corps fin qui est encore bien représentée dans la partie la plus aval au niveau du bois de Châlon.

Pour ce faire, deux axes de travail sont proposés :

- un axe de travail qui consisterait à renforcer les écosystèmes fonctionnels en s'appuyant sur les inondations écologiques,
- un axe de travail qui consisterait à mettre en place une gestion écologique sur certains espaces endigués.

Concernant les inondations écologiques, elles seraient maîtrisées sur certains espaces. Elles auraient lieu entre janvier et avril, avant le printemps, sur quelques dizaines de centimètres et pendant des durées qui varieraient entre 15 et 60 jours : 60 jours pour les espaces le plus bas topographiquement et 15 jours pour les niveaux topographiques les plus hauts.

Ces inondations écologiques permettraient le retour d'espèces de plaines alluviales caractéristiques qui sont dégradées sur le secteur aval de La Bassée et l'apport de nouvelles espèces ou la réinstallation d'espèces de milieu plus sec grâce à des opérations de génie écologique.

Ces objectifs de restauration écologique et de renaturation s'inscrivent dans les objectifs fixés par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux). Ce SDAGE du Bassin Seine-Normandie comporte un ensemble de dispositions, en particulier trois qui pourront être appliquées et qui seront respectées scrupuleusement :

- notre projet de restauration et de renaturation sera compatible avec la préservation de la ressource stratégique en eau potable (disposition 42)
- il contribuera à la restauration et renaturation des milieux dégradés (disposition 49)
- il permettra de préserver les espaces à haute valeur patrimoniale comme les espaces définis dans le site d'intérêt communautaire (disposition 56)

Nous avons trois types d'objectifs qui correspondent à des emprises d'espaces endigués différents.

Au niveau des objectifs des inondations écologiques, si l'on se trouve dans des secteurs de noues, en particulier au niveau du bois de Châlons, il s'agit d'une restauration d'habitat pour favoriser des espèces à savoir la Cordulie à corps fin et un tas de faunes associées au milieu de noues.

Sur des espaces avec une inondation limitée, plus des noues mais à un espace beaucoup plus large, à savoir l'espace endigué n°3 et l'espace endigué n°8, l'objectif est la conservation de boisement alluviaux ou de milieu prairial (n°3) ou une vocation ornithologique (n°8), sachant que c'est un espace de migration et de réception d'oiseaux migrateurs en période pré et postnuptiale.

Ces milieux dégradés font aussi l'objet d'orientations dans le cadre du SDAGE. L'objectif, en particulier pour la restauration des noues et du réseau hydrographique, c'est d'atteindre le bon état écologique sur l'ensemble de ce réseau.

Concernant les mesures écologiques hors inondation écologique, plusieurs peuvent être proposées : la mise en place de formations prairiales sur les talus des digues constitués par les espaces endigués. Il reste très peu d'espace prairial mais avec des aménagements de génie végétal approprié, on pourrait atteindre un milieu prairial de l'ordre de 120 hectares sur l'ensemble des espaces endigués.

On contribuerait à la reconnexion des milieux latéraux favorables à la reproduction du brochet. J'ai à l'esprit des possibilités d'aménagement sur l'espace endigué n°3 au niveau de la noue de la vieille Seine.

Egalement pour retrouver davantage de milieu ouvert, il existe des possibilités, en accord avec les propriétaires, de mettre des espaces de culture en prairie avec des modes de gestion adaptés pour les oiseaux de prairie. Peut-être pas dans ce secteur le Courlis cendré et la Râle des Genêts mais sur des secteurs qui pourraient retrouver un caractère prairial pour favoriser ces oiseaux.

Il s'agirait aussi de proposer des aménagements forestiers et de permettre à des milieux ouverts de se développer au niveau des espaces endigués qui feraient l'objet de restauration et de renaturation.

A travers les études conduites depuis au moins 2004, des impacts de l'aménagement ont été identifiés. Je ne mentionne dans le document que six impacts notables d'un point de vue hydro-écologique recensés. Des mesures de réduction d'impact et des mesures compensatoires sont mises en regard de ces six impacts.

- La rupture de continuité écologique des noues des cours d'eau qui seraient engendrée par la constitution des espaces endigués.

Il a été recensé 62 coupures au niveau du réseau hydrographique qui seraient occasionnées par la mise en place des espaces endigués. Ces 62 coupures concernent à la fois des petits chenaux mais également des noues significatives.

En matière de réduction d'impact, on viserait à reconnecter l'ensemble des chenaux coupés, avec une attention particulièrement ciblée pour les noues fonctionnelles à l'image de la noue de la vieille Seine dans l'espace endigué n°3.

- Le pompage par rapport au dépôt des matières en suspension au niveau des espaces endigués, des aménagements de type bassin de dissipation et couverture de sol en hiver pour éviter l'érosion des matières fines seraient envisagés, tout comme des dispositifs de haies au pied des espaces endigués qui permettraient de limiter le ruissellement.

- La mortalité piscicole et la gestion des poissons : il sera fait avant la mise en eau, sur l'ensemble des plans d'eau, un état initial et un état post-remplissage afin de déterminer les pertes engendrées d'un point de vue halieutique et biodiversité.

En tant que mesure compensatoire, le maître d'ouvrage s'engagerait à un rempoissonnement au cas où des manques auraient été constatés par rapport à la nature des espèces par les propriétaires d'étangs.

Amélie ASTRUC : Nous avons vu au cours des réunions publiques les préoccupations qui émergeaient concernant la préservation de la ressource en eau souterraine, notamment la nappe alluviale et l'éventuel impact de notre projet sur cette nappe, aussi bien en quantité qu'en qualité.

Nous avons réalisé plusieurs études sur la compatibilité du projet avec la ressource en eau sur le territoire de la Bassée, qui ont porté à la fois sur :

- des aspects quantitatifs, en étudiant l'impact potentiel de notre projet sur les captages présents et les captages potentiels et donc l'exploitation potentielle future de la nappe alluviale en tant que ressource d'alimentation en eau potable,
- des aspects qualitatifs sur les possibilités de migration de polluants provenant d'eau de Seine vers la nappe via les premières couches de sol. Une modélisation a été réalisée dans ce sens.

Les premières conclusions qui émergent de ces études sont plutôt positives puisqu'elles indiquent que notre projet aurait peu d'impact sur le potentiel d'alimentation en eau potable de la nappe alluviale de par la conception et la constitution de nos ouvrages et que, d'un point de vue qualitatif, les modélisations, qu'elles soient numériques ou physiques, ont montré que la plupart des polluants que nous avons testés, notamment des métaux et des produits phytosanitaires, restaient piégés dans les premières couches de sol avec peu de risque de contamination de la nappe.

Cependant, et je pense que vous serez d'accord avec notre analyse, si le projet se poursuit à l'issue du débat public, la nécessité est évidente de réaliser des études plus détaillées concernant notre impact aussi bien sur la quantité que sur la qualité de la nappe pour être certain de ne générer aucun impact négatif en cas de réalisation de ce projet.

Des premières mesures sont déjà prises en compte dans la conception de notre ouvrage. Nous avons bien pris en compte :

- La problématique de mise en place des matériaux constitutifs des digues qui ne doivent absolument pas entraîner de risque de pollution de la nappe. Au-delà de la réglementation sur les déchets inertes, nos matériaux devront respecter la réglementation sur les eaux brutes, notamment les normes de potabilité de la nappe et les risques qu'entraîneraient des matériaux potentiellement pollués pour la nappe, donc avoir des matériaux tout à fait inertes.
- La mise en place d'une station de suivi de la qualité des eaux de la Seine en amont vers Troyes et au-delà, qui nous permettrait de voir les risques de pollution accidentelle, notamment en période de crue, et les risques d'utilisation de l'ouvrage, qui nuiraient à la qualité des eaux.

A signaler l'impact positif de notre projet sur la nappe puisque, même s'il s'agit de périodes de retour peu fréquentes (l'ouvrage serait sollicité tous les cinq à six ans), il y aurait surstockage, c'est-à-dire mise en place sur ces 2 300 hectares de près de 2,50 mètres d'eau. Les terrains étant assez perméables, cela favoriserait ponctuellement pendant ces périodes la recharge de la nappe.

Vous voyez en jaune les emprises foncières correspondant aux barrettes de l'Agence de l'eau, elles ont été prises en compte dans l'étude qui nous a permis de voir que notre projet offrait peu d'impact négatif sur les possibilités d'alimentation en eau potable de la nappe. Les barrettes sont les zones d'emprise foncière que l'Agence de l'eau achète pour l'alimentation en eau potable.

Le projet de digues que nous présentons aujourd'hui au débat public a été optimisé en concertation avec les usagers locaux au début des années 2000. L'intégration paysagère des digues serait quant à elle soignée puisqu'il s'agirait de digues de faible hauteur avec des pentes douces et des revêtements végétalisés. Ces ouvrages seraient compatibles avec les usages existants et leur développement, moyennant l'adaptation de certains équipements vulnérables mais également la mise en place de mesures de compensation financière appelées « servitudes de surinondation ».

Enfin, nous prévoyons la mise en place de 50 kilomètres de pistes cyclables ou voies de circulation douce en crête de digues puisqu'elles offriraient ce potentiel, permettant de développer des activités de loisir sur cet espace.

Si la décision du maître d'ouvrage est de poursuivre le projet à l'issue du débat public, c'est-à-dire mi-2012, les études complémentaires et les études de faisabilité se dérouleront sur les années 2012-2013. Les autorisations administratives, y compris l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, seront réalisées en 2014-2015 pour un démarrage des travaux fin 2015/début 2016 et une durée de travaux de cinq ans minimum.

Le projet est estimé aujourd'hui à près de 500 M€ et les études que nous menons depuis le début des années 2000 sont cofinancées par l'Etat, la Région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Europe.

Enfin, le coût de fonctionnement moyen annuel du projet est estimé à 4,5 M€.

Merci de votre attention.

Patrick LEGRAND : Merci pour ce tour d'horizon. Nous passons aux questions.

Joseph CYRULIK, Port Montain : Ce que vous avez dit ne m'a pas tellement rassuré, en particulier quand vous parliez de zone inondée et de polluants arrêtés par la partie superficielle du terrain. Si je ne me trompe, une bonne partie de ce terrain est creusée par des carrières et le filtre naturel composé par les couches différentes, en particulier les couches sableuses, n'existe plus à certains endroits. Je me demande si ce que vous dites est vrai.

Amélie ASTRUC : Vous avez raison, les tests que nous avons menés concernent les parties qui ne sont pas creusées par des exploitations de carrière et qui ne sont pas des gravières. Ce

sont des premiers tests réalisés. Cette étude qui date de 2008 et menée par le BRGM était assez prospective concernant la possibilité de pollution de la Bassée par 2,50 mètres d'eau de Seine. Des campagnes ont été réalisées qui ont permis de montrer la qualité de l'eau de Seine, des prélèvements de la nappe alluviale et des prélèvements de la nappe de la craie qui ont permis de montrer la qualité de ces nappes, ainsi que l'étude de traceurs naturels pour déterminer les interactions entre la nappe alluviale et la nappe de la craie.

Les modélisations qui ont été faites ensuite ont été des carottages de sol qui ont permis de voir la nature diverse des sols, sur plusieurs mètres de profondeur. Ces carottages ont ensuite été mis en eau pour voir la migration des polluants. Cela a été complété par une modélisation en une dimension.

Je vous explique les premiers éléments d'information en notre possession pour déterminer l'impact de la qualité du surstockage de la Seine sur la nappe.

L'étude a bien permis de montrer qu'il y avait de faibles risques mais également que c'était une modélisation succincte qui nécessitait d'être complétée, et notamment que le transfert dynamique des flux jusqu'à la nappe devait être complété.

Si le projet se poursuit, nous avons prévu des études complémentaires détaillées sur une modélisation prenant en compte l'impact des gravières, leur localisation et une étude plus complète du terrain pour voir la migration des polluants.

L'étude de 2008 est en ligne sur le site internet.

Patrick LEGRAND : Votre question a-t-elle reçu une réponse qui vous satisfait ?

Joseph CYRULIK : La réponse ne me satisfait pas parce que cela veut dire que vous avez fait une étude sur un terrain qui n'était pas creusé alors qu'il y a plein de trous de carrière dans cette région, on creuse sans arrêt. A Hermé, il est encore prévu des trous pour prendre du sable. On prend ce sable qui est un filtre naturel. Si en faisant mon café je fais des trous dans le filtre, je ne pense pas récupérer un très bon café ; de la même manière, quand on fait une étude sur un terrain que l'on imagine sans trous, elle n'est pas valable, elle ne l'est que si l'on prend la réalité du terrain.

Vous partez du principe qu'il n'y a pas de carrières dans cette région, ce qui n'est pas le cas. On ne peut pas partir sur une théorie mais sur quelque chose de réel.

Amélie ASTRUC : Je suis d'accord avec vous mais, de la même manière, nous avons pris en compte la migration de certains métaux, de certains produits phytosanitaires, nous n'avons pas étudié tout le spectre de polluants possible.

Je suis d'accord sur le fait que cette étude n'est pas complète, n'est pas exhaustive. C'est une étude très difficile, très coûteuse. Nous sommes en débat public, il porte sur l'opportunité du projet et notre préoccupation était d'avoir des premiers éléments d'information. Si le projet se poursuit avec l'assentiment du public, des études hydrogéologiques et sur l'impact qualitatif du surstockage sur la nappe seront menées plus finement mais il s'agit d'une étude extrêmement dense.

Dominique AMON-MOREAU : Concernant les teneurs en métaux lourds (essence), selon les travaux du PIREN, il a été mentionné que la concentration de ces produits dans les matières en suspension qui pourraient se déposer dans les espaces endigués était moyenne.

Le plomb contenu dans ces matières en suspension a été estimé à 85 milligrammes par kilo et le zinc à 220 milligrammes par kilo. Les normes d'épandage à mettre en parallèle qui tolèrent des teneurs de matières en suspension avec du plomb et du zinc sont cent fois supérieures. La normale autorisée de dépôt de matières en suspension, à savoir des boues, est de 800 milligrammes par kilo pour le plomb et de 3 000 milligrammes par kilo pour le zinc.

Quand bien même de l'eau chargée en zinc et en plomb rentrerait dans ces casiers et se déposerait avec les matières en suspension sur les terres concernées, les normes sont bien en deçà des normes autorisées par rapport à l'épandage de sédiments sur les terres agricoles.

Régis THÉPOT : Dans la présentation, nous avons volontairement axé sous l'angle environnemental, nous avons particulièrement insisté sur la richesse stratégique de la ressource en eau et de la nappe alluviale du secteur. C'est une question qui a déjà été soulevée à plusieurs reprises, qui est soulevée dans les cahiers d'acteurs. C'est une vraie question.

La réponse d'Amélie est une bonne réponse. Il serait aberrant que le maître d'ouvrage d'un projet dont on évalue l'opportunité dépense des centaines des millions d'euros pour aller jusqu'au bout de ses réflexions.

Nous avons renvoyé à une étude en ligne, c'est un peu facile de la part du maître d'ouvrage. Je propose que vous posiez une question très précise qui serait celle que vous venez de poser, nous extrairons de toutes les études qui ont été faites les éléments de réponse disponibles aujourd'hui. Ensuite, vous pourriez répondre.

La Commission du débat public pourra, dans son verbatim et son rapport, souligner ce point. Il a été signalé également par l'autorité environnementale. Cette question de la qualité des eaux est importante.

Nous avons commencé à être plus précis par rapport à ce que nous avons pu dire au début, il faut encore l'être beaucoup plus si nous allons au stade de l'exécution.

Nous sommes sur des questions de coûts. Il peut y avoir des territoires mités. Je ne suis pas à l'origine du projet mais, s'il y a eu un projet ici, c'est bien parce que le territoire était mité. S'il n'y avait pas eu déjà cette exploitation en gravières notamment, je ne pense pas que l'on serait allé spontanément sur ce site. C'est l'inconvénient de l'avantage mais des solutions techniques permettent de régler vos préoccupations qui sont légitimes.

Patrick LEGRAND : Avez-vous l'impression que votre question a reçu un début de réponse ?

Joseph CYRULIK : Ici, nous n'avons pas de pétrole mais de l'eau relativement potable, c'est quand même notre richesse. J'ai le sentiment que l'on est en train de la gaspiller. Vous parlez d'études coûteuses mais une pourrait être faite, c'est l'impact des carrières qui se font au-dessus de la nappe phréatique d'une manière générale. Ce serait aussi valable pour le

projet d'inondation que pour tous les projets de carrière qui s'exécutent. Nous en voyons démarrer presque tous les mois ici. Nous connaissons un peu ce problème.

Cet impact ne peut pas être négligeable puisque l'on creuse des trous dans le filtre naturel qui se trouve au-dessus de la nappe phréatique.

Vous me dites que c'est coûteux mais tout est coûteux. Le projet par lui-même n'est pas gratuit non plus, on peut quand même dépenser un peu d'argent pour connaître les conséquences sur notre eau potable.

Patrick LEGRAND : Le sujet est bien ciblé. Il s'est construit depuis que le débat a commencé. Il n'intéresse pas que le maître d'ouvrage Seine Grands Lacs, si j'ai compris votre dernière intervention, il pourrait intéresser d'autres aménageurs. Je n'ai pas entendu comment, après le débat, les choses se concerteront au niveau cahier des charges des études, etc. Je pense que le maître d'ouvrage avancera sur ce champ vers la fin du débat ou peut-être dès maintenant.

Régis THÉPOT : Il y a aussi un autre élément de réponse parce que la vraie question, si le projet se poursuit, est de savoir qui le payera, comment il sera financé.

Parmi les financeurs que l'on imagine, vous le retrouvez aussi dans le dossier du maître d'ouvrage, il est prévu de se placer dans la continuité des financements que nous avons eus jusqu'à présent. Les études qui vous sont présentées résultent d'un financement avec l'Europe, l'État, l'Agence de l'eau et la Région Ile-de-France.

Dans les financements futurs, et en fonction des deux objectifs, notamment l'objectif de restauration environnementale sur lequel nous souhaitons débattre avec vous ce soir, il est clair que nous retrouverons les financeurs État et Agence de l'eau si le projet se faisait. Or, je n'imagine pas que l'Agence de l'eau accepterait de financer ce projet si elle considérait qu'il pouvait générer un risque supplémentaire par rapport à la situation actuelle vis-à-vis de la ressource en eau stratégique. L'Agence de l'eau a une politique exemplaire au niveau national, c'est la seule française qui ait une politique foncière aussi importante avec l'acquisition de barrettes sur le site. Actuellement, 600 hectares voire plus ont été acquis par l'Agence de l'eau, elle continue sa politique foncière. Si ce projet considéré par un des financeurs majeurs qui en plus assure le secrétariat du comité de bassin Seine-Normandie était de nature à gérer un risque supplémentaire, on n'obtiendrait pas le financement et ce projet ne se réaliserait pas.

Nous avons une obligation de faire le tour complet de cette question. Vous avez collectivement une ressource en eau stratégique sur ce site et nous ferons le maximum pour ne pas l'altérer mais, et c'était votre deuxième question qui ne nous concerne pas, elle est déjà altérée par des pratiques qui sont soumises à autorisations, enquêtes, études d'impact, etc. C'est aussi l'État qui pourrait éventuellement répondre à ce qui se passe aujourd'hui.

Patrick LEGRAND : Le débat public peut faire sortir des questions qui n'intéressent pas uniquement le maître d'ouvrage qui présente le projet.

Didier ROUSSEAU-NAVARRE, Jardin botanique de Marnay-sur-Seine : Je voudrais parler d'une zone qui ne concerne pas l'endroit où nous nous trouvons puisque je veux parler de la Seine en amont de La Bassée, dans la partie auboise.

Une question me semble intéressante à poser qui concerne le statut des différentes zones. Dans La Bassée aval, nous sommes dans une zone classée réserve naturelle. Je me demandais pourquoi ce n'était pas le cas sur la Seine amont. Pourquoi cette zone Natura 2000 qui a fait l'objet des mêmes études dans le cadre du plan Natura 2000 ne figure pas comme réserve naturelle et ne fait pas une entité cohérente avec la Bassée aval, ce qui permettrait de se retrouver en face de quelque chose de cohérent. Il serait pertinent que ce projet qui se dessine d'aménagement de la Seine pour les crues, pour le canal, soit en même temps dans une zone clairement identifiée comme réserve naturelle dans sa totalité et pas morcelée, ce qui fait un statut un peu bancal.

Patrick LEGRAND : C'est une belle colle, je ne sais pas si quelqu'un dans la salle peut y répondre. Personnellement, je souhaite depuis une dizaine d'années que l'on mette au débat public les équipements écologiques de ce type, cela permettrait de clarifier les enjeux, les raisons de leur délimitation, de mieux les faire partager et de mieux les discuter.

Je ne pense pas que quelqu'un puisse répondre à votre question mais nous l'enregistrons, nous nous organiserons pour vous apporter un minimum de réponse sur le site, sans aucun doute avant la fin du débat.

Vous savez tous comme moi que, de temps en temps, il y a des raisons inavouables. Comment se fait-il que le parc national des Pyrénées échappe aux zones à ours ? C'est comme ça...

Dominique AMON-MOREAU : J'ai un bout de réponse concernant le non-classement de la partie Bassée auboise en réserve naturelle nationale. Je crois savoir que des études préalables ont été mises en œuvre par les services de la DREAL Champagne-Ardenne. Par rapport à l'aboutissement de ce projet et la conduite du projet par rapport au service instructeur qu'est la DREAL Champagne-Ardenne, il faut prendre l'attache auprès d'eux pour avoir des précisions sur l'avancement de la procédure. Peut-être que M. Kovacs ou Mme Arnaud ont des compléments à apporter sur l'état d'avancement de ce sujet.

Jean-Christophe KOVACS, ECOSPHERE : Nous pouvons indiquer quelques éléments complémentaires. D'abord, il existe une légère inexactitude dans ce que vous avez indiqué, qui n'est pas importante. Dans La Bassée aval, il n'y a pas de réserve naturelle, il existe d'autres protections, elle est dans La Bassée amont à partir du moment où on la fait passer sur une ligne qui passe par Bray-sur-Seine. Dans la partie Seine-et-Marne, elle est en amont.

Il existe un projet de réserve assez avancé. Ces projets mettent un certain temps à sortir pour différentes raisons liées aux enjeux de propriété. Plusieurs études se sont succédées pour créer des réserves naturelles et celle de La Bassée seine-et-marnaise n'est devenue réserve qu'après plusieurs projets et plus d'une quinzaine d'années de débats pour arriver à ce que la réserve puisse sortir.

Sur La Bassée auboise, les études sont très avancées. Je ne sais pas où cela en est en termes de décision mais la faisabilité de la réserve est réalisée.

Patrick LEGRAND : Etes-vous satisfait de la réponse ?

Didier ROUSSEAU-NAVARRE : Ma question est assez précise parce que j'ai été inclus dans le comité de pilotage instauré par le préfet voici déjà cinq ans sur la mise en place de cette réserve. Nous avons travaillé pendant deux ans en faisant deux ou trois réunions mais cela n'a rien apporté, le projet a été complètement enterré depuis. Je sais aussi que le jardin botanique de Marnay a été chargé des études dans le cadre de la mise en place de Natura 2000. Normalement, on devrait suivre le projet de près et, s'il y avait du mouvement, j'espère que nous serions les premiers avertis de l'évolution du projet. Or, ce n'est pas le cas. Je crains fort qu'il n'y ait pas d'abord une volonté politique forte et, sur le volet environnemental, il n'y a vraiment pas grand-chose.

Je pense qu'il y a un peu d'hypocrisie qui se joue et il est bien que cela apparaisse dans le cadre de ce débat.

Patrick LEGRAND : Il sort à peu près de tous les débats une demande de la base sur la cohérence territoriale. Nous sommes en plein dedans.

Christophe PARISOT, naturaliste, Misy-sur-Yonne : Je peux en partie répondre à la question, j'avais fait partie des personnes qui avaient prospecté pour la réserve naturelle de La Bassée auboise au tout début du projet, même si un plus ancien projet des années 70 l'incluait déjà.

Nous pouvons rester sur ce que vous avez dit c'est-à-dire les causes inavouables. Il paraît qu'un projet en Bassée amont vise à faire un canal... Non, excusez-moi, je me suis trompé !
(Rires)

Il y a largement matière à faire une réserve naturelle, il existe d'autres raisons inavouables qui font que le projet n'avance pas forcément.

Ceci étant dit, j'avais un certain nombre de questions et de petites remarques sur la présentation concernant l'environnement.

On nous parle d'une recharge de la nappe par le remplissage des zones endiguées, on recharge la nappe au moment où elle est pleine puisque l'on est en période de crue. Normalement, c'est le moment où les sols sont saturés en eau ; même si sur La Bassée aval le niveau sera un peu moindre, il est quand même saturé en eau et nous aurons des remontées de nappe.

C'est un gain assez faible par rapport à la période à laquelle se passe le projet.

On nous a parlé aussi de pollution accidentelle en amont que l'on allait surveiller. Que se passe-t-il en cas de pollution accidentelle si l'on doit manœuvrer les ouvrages ? On nous a dit que l'on allait surveiller mais que fait-on ? On laisse passer l'eau et on inonde Paris ou on

pollue La Bassée parce qu'il faut protéger Paris ? Quelle sera la réaction à avoir à ce moment-là puisqu'il y aura un conflit, en tout cas une décision à prendre ?

Dans la présentation, il y a eu une confusion entre les ZPS et les ZSC, les zones de protection spéciale qui concernent les oiseaux et les zones spéciales de conservation qui concernent toutes les autres espèces dont celles qui ont été citées. C'est juste une petite remarque.

Dans un des tableaux qui nous ont été présentés, quelque chose sera très difficile à faire : pour les digues, vous devrez éviter les espèces et les habitats, vous ne pourrez donc pas faire de digues puisqu'il y a des espèces et des habitats partout. Je pense qu'il manque juste un mot mais laissez-le comme cela, cela peut être drôle pour la suite !

Je m'étais posé la grande question de l'impact de la vidange sur la faune, on va quand même vider de grandes quantités d'eau avec des poissons qui ont pris l'habitude de se balader en dehors de leur lieu habituel et bien d'autres espèces. On nous parle de pêcheries, c'est assez bien, on a pensé aux poissons, mais on se demande ce qu'il en est pour les autres espèces.

Comment ces pêcheries vont-elles fonctionner ? Il est bien d'avoir un réceptacle pour les poissons mais qui ira chercher le poisson ? Qu'en fera-t-on ? Comment gèrera-t-on ? Quel coût cela représentera-t-il ? Ce sera un coût non négligeable, sachant qu'en plus, dans ces pêcheries, on risque de retrouver quelques cadavres d'autres animaux qui n'ont pas su nager.

Je suis persuadé de la bonne volonté de Seine Grands Lacs de restaurer, mais quand on nous présente le budget, seulement 5 % sont consacrés à l'environnement, le reste est consacré à une grosse différence de budget entre les deux objectifs. Il pourrait y avoir des solutions foncières intéressantes sur les zones humides les plus pertinentes.

On nous parle aussi de nettoyage. Qu'est-ce qu'un nettoyage après une crue ? Est-ce que l'on prendra un Karcher pour nettoyer les arbres ?

C'est juste de la provocation mais qu'est-ce que ce nettoyage ? Qu'envisage-t-on de faire ? Est-ce que le nettoyage n'aura pas plus d'impact que la surinondation car on voudra que ce soit bien propre ?

Le terme d'inondation maîtrisée, c'est bien pour ceux qui ne veulent pas être inondés. Le problème de la maîtrise, c'est de savoir qui les maîtrisera et pendant combien de temps on peut espérer que ces inondations écologiques se feront. Nous savons tous qu'il existe des lobbies qui peuvent souhaiter ne pas être inondés. Après quelques réunions en préfecture, est-ce que petit à petit on ne coupera pas la vanne progressivement ? Qu'est-ce qui nous garantit la durabilité du projet ?

Il y a toujours l'impact sur la petite faune qui a été évoqué depuis 2001. Dans une crue naturelle, la montée est beaucoup plus douce et progressive, avec des prémices qui permettent à la faune de sentir l'eau monter. Là, on mettra une grosse quantité d'eau d'un seul coup, il y aura beaucoup de dégâts, beaucoup de mortalité. J'ai entendu parler dans une réunion précédente de possibles réintroductions. Je vois mal comment réintroduire des

insectes qui auront périclité au moment de la mise en eau car il y a des insectes en hiver même si on ne les voit pas, et beaucoup d'autres animaux.

On nous a parlé des aménagements forestiers, on améliorera la forêt alluviale par des régénérations et des éclaircies. Pitié, ne touchez pas à la forêt alluviale ! Elle se porte très bien pour le moment. Malheureusement, ce ne sont pas de simples crues qu'il lui faut mais des crues décapantes, cela a été montré pour les espèces les plus pertinentes comme la vigne sauvage qui se maintient encore difficilement dans La Bassée aval mais qui se maintient.

Enfin, il y a 62 coupures du réseau hydrographique, c'est énorme. Des aménagements seront faits. Je suppose que sous les digues qui doivent faire une cinquantaine de mètres à la base, on fera des tunnels. La faune déteste les tunnels. Elle a énormément de difficultés à passer dans un ouvrage non éclairé. Quels aménagements fera-t-on pour que ces ouvrages soient efficaces ?

Régis THÉPOT : Que se passe-t-il en cas de pollution accidentelle et qu'en même temps il faut protéger des biens à l'aval ?

Je voudrais insister sur un fait qui me paraît important, surtout dans une réunion à caractère environnemental. En cas d'inondation majeure, des industries chimiques verront leurs produits se répandre dans le fleuve, des stations d'épuration ne fonctionneront plus, des produits de laboratoires pharmaceutiques se retrouveront dans le milieu et cela prendra des semaines ou des mois.

La loi dite de « l'emmerdement » maximum existe, et nous pouvons avoir ces scénarios où il faudra arbitrer. J'insiste sur le fait qu'une inondation majeure générera une pollution considérable.

En décembre 2003, une crue importante a eu lieu sur le haut bassin de la Loire. Pendant trois mois, la station d'épuration du Puy-en-Velay n'a pas fonctionné, une pollution majeure s'est déversée dans le bassin de la Loire. Cela montre qu'une inondation dans nos sociétés est synonyme de pollution.

Si ce scénario arrivait (la probabilité est relativement faible), les autorités prendraient la moins mauvaise décision pour la population.

Normalement, pendant l'événement, il y a dilution. Le problème, c'est après. Si les installations sont détruites, la pollution perdurera ou des produits toxiques resteront dans le cours d'eau.

Amélie ASTRUC : Vous avez raison, on ne recherche pas la nappe en pleine période d'étiage quand la nappe est basse. Cependant, il a été dit à de nombreuses reprises pendant les réunions publiques que La Bassée aval n'était plus inondable, que c'était dommage, non seulement en termes de limitation des dommages et de prévention des crues à l'aval mais également en termes de recharge de la nappe, d'échanges nappe/rivières fonctionnels. Cela a été très dégradé. Même une crue doit être très importante pour qu'il y ait des débordements

généralisés dans La Bassée aval et des échanges nappe/rivières qui se refassent de manière satisfaisante.

D'accord, on n'intervient pas au moment où la nappe est la plus basse et où l'on pourrait avoir un impact très important. Cependant, cela reste un impact positif sur la recharge, et même si l'inondation est artificielle, elle participe au rétablissement de la relation nappe/rivières et à la recharge de la nappe.

Sur la confusion entre ZPS et ZSC, je pense que la langue de Dominique a fourché.

Dominique AMON-MOREAU : Cela doit être la précipitation et le trac du moment. Bien évidemment, il y aura des espèces et des habitats sur l'emprise de nos digues, il manquait « d'intérêt communautaire ».

Concernant l'impact de la vidange vis-à-vis de la faune piscicole en particulier et de l'aménagement de pêcheries dans certains points, on privilégiera la dévalaison des poissons par un entretien régulier des points bas et des noues. Lorsque des pêcheries seront aménagées, le mode de récupération des poissons se fera dans le cadre d'un plan d'aménagement qui reste à définir entre les propriétaires d'étangs, le monde de la pêche de loisir voire le monde de la pêche professionnelle.

Concernant les cadavres de poissons voire d'autres espèces qui pourraient être récupérées dans le cadre des opérations de vidange, ils le seront par le biais des agents en charge de la gestion de l'ouvrage et les espèces seront mises à l'équarrissage puisque c'est une obligation.

Concernant la forêt alluviale, là aussi, c'est encore le fait de la précipitation, l'objectif de conservation, ce n'est pas son ouverture mais faire en sorte qu'elle soit la plus alluviale et humide possible. J'évoquais un schéma de régénération en bordure de noue permettant la présence d'habitats aquatiques ou de type roselière pour compléter le cortège de la forêt alluviale mais, sur la problématique de la forêt alluviale, sa conservation et les moyens à mettre en œuvre, je laisse la parole à M. Kovacs qui pourra vous brosser quelques principes de conservation appropriés de forêt alluviale.

Jean-Christophe KOVACS : Un point important, c'est que l'on a une perte de milieu ouvert très conséquente dans La Bassée dans sa totalité. C'est lié à une évolution du monde agricole, c'est-à-dire que nous avons des espaces gérés avec un « équilibre » (il a toujours changé au cours du temps) entre espaces boisés et espaces ouverts. Quand on fait des analyses diachroniques c'est-à-dire des suivis dans le temps sur les mêmes espaces et que l'on compare, la forêt alluviale a progressé dans La Bassée. Ce sont les prairies qui ont perdu en premier lieu, puis les roselières et tous les milieux ouverts à caractère marécageux qui pouvaient exister. Il y a là une perte très importante et il ne faut pas sacraliser la forêt alluviale partout. Des espaces sont fondamentaux et, en l'occurrence, Christophe Parisot faisait référence au secteur de vignes sauvages qui sont à conserver dans l'absolu. Ce sont des zones d'une très grande richesse, ce sont les noyaux les plus anciens de forêt alluviale que l'on connaisse, qui étaient déjà présents sur les cartes de Cassini du 18^{ème} siècle.

Des secteurs beaucoup plus récents sont issus de recolonisation de terrains, notamment d'anciennes prairies qui ont été abandonnées et recolonisées par des boisements plus récents sur lesquels il y aurait des reconquêtes à faire d'un autre type.

Il y a un équilibre à trouver. Il ne s'agit pas de couper les forêts alluviales mais de restaurer certains espaces là où ce sont des boisements récents de moindre valeur qui ont colonisé. Nous avons beaucoup milité pour cela à Ecosphère.

L'autre point qui concerne les noues, c'est qu'elles se ferment à pas mal d'endroits. Dans La Bassée aval, nous avons beaucoup de noues qui n'ont de noue que le nom. Nous avons des noues qui coulent mais aussi des noues historiques dans lesquelles il n'y a plus d'eau parce que la nappe est plus basse et il n'y a plus d'inondation régulière. Quand on parlait de 62 coupures, il s'agit de tous les chenaux c'est-à-dire les paléochenaux qui sont des petites dépressions anciennes, qui ne sont pas en eau, plus les noues existantes.

En revanche, Christophe Parisot a soulevé un problème réel. S'il faut passer 50 mètres de digues, c'est délicat pour un certain nombre d'espèces, certaines peuvent et d'autres pas. Cela signifie qu'il faudra mener une réflexion d'aménagement écologique. Nous savons que nous ne résoudrons pas tout. Il y aura des améliorations et des éléments qui ne seront pas parfaits dans ce domaine. Ce ne sera pas la même plaine qui existait au 19^{ème} siècle, il n'est quasiment plus possible aujourd'hui de la reconstituer.

Dominique AMON-MOREAU : En support des propos de M. Kovacs, nous avons une illustration du fonctionnement d'une noue qui n'est plus particulièrement active. Le fond de la noue est envahi par une végétation de roseaux, de phragmites, et l'idée, dans le cadre des opérations de génie écologique, c'est de recreuser un peu le fond du chenal pour permettre un meilleur écoulement des eaux et une meilleure circulation des espèces aquatiques.

Tout à l'heure, nous faisons référence à l'ouverture pour favoriser l'implantation d'espèces de milieu ouvert particulièrement menacées au niveau de La Bassée aval, les premières rangées d'arbres en bordure de cette noue colonisée par la végétation sont enlevées, cela permet d'ouvrir le milieu et de favoriser l'implantation de nouveaux habitats et de nouvelles espèces.

Jean-Christophe KOVACS : Il ne s'agit pas de le généraliser. Dans certains secteurs, les noues doivent être à l'intérieur des bois mais il faut « varier les plaisirs » si je puis dire ; l'écologie, c'est la diversité des habitats pour une diversité des espèces, et cela veut dire avoir des tronçons de noues en forêt, des tronçons de noues hors forêt, avec milieu ouvert, en eau, pas en eau, c'est-à-dire une variété d'habitats qui permette d'espérer avoir un ensemble d'espèces diversifiées.

Dominique AMON-MOREAU : Quel nettoyage après les crues ? Effectivement, on ne passera pas au Karcher l'ensemble des espaces endigués. Par rapport à la végétation et la période d'intervention des inondations, les végétaux pour la plupart sont en dormance puisque cela se produit avant le débouillage des feuilles et l'arrivée du printemps. Par rapport au dépôt potentiel de matières en suspension sur les feuilles ou sur l'ensemble découvert végétal, nous ne sommes pas en plein été ni en plein printemps, les dépôts de matières en suspension resteront limités.

Par rapport aux embâcles qui auraient pu transiter dans le cadre des inondations, les principaux seront enlevés par les agents en charge du fonctionnement de l'ouvrage.

Amélie ASTRUC : A l'issue d'une période de stockage, l'eau s'évacuera via les réseaux préférentiels d'écoulement, notamment les noues et les points bas, il y aura un risque de sédimentation de dépôt des matières en suspension dans ces noues. Pour cela, nous prévoyions, à l'issue d'une période de stockage, un curage léger qui consisterait à enlever les matières en suspension pour redonner à la noue ses caractéristiques fonctionnelles. Il ne s'agit pas d'y aller au Karcher, nous sommes d'accord, j'insiste énormément sur le mot « léger ».

Régis THÉPOT : Vous aviez une question sur les 5 % du budget, cela paraît peu mais ce sont 5 % de beaucoup et cela représente 31 M€ dont 20 M€ pour les seules mesures dites de compensation.

C'est ce que l'on propose à ce stade du projet. La concertation, la mise au point, les études d'impact, notamment sur le cadre de l'autorité environnementale, pourront conduire à des ajustements :

- Intégration environnementale : 0,4 M€
- Réduction des impacts : 1,380 M€
- Restauration des noues et connexions hydrauliques : 1 M€
- Mesures de compensation : 20 M€
- Foncier pour mesures compensatoire : 8,533 M€

Des mesures environnementales ont été imaginées dans des études préalables qui sont sur le site Internet et qui n'ont pas été retenues à ce stade dans le dossier dit du maître d'ouvrage. Je reprends toujours la notion d'EPTB, si le projet se développait, on pourrait avoir d'autres mesures, notamment des mesures partenariales avec VNF puisqu'il y a aussi la question importante de savoir qui est propriétaire du foncier. La pratique montre qu'il faut aller sur le terrain et la première question est de savoir qui est propriétaire. Beaucoup d'emprises sont dans le domaine public de VNF et nous imaginons des actions avec eux qui ne sont pas intégrées et chiffrées dans le projet à ce stade, même si nous savons qu'elles peuvent être pertinentes dans un cadre plus général, notamment dans le cadre de la vision coordonnée des deux projets d'aménagement.

Il y a aussi des mesures conduites directement par l'Agence de l'eau sur le site avec cette politique d'acquisition foncière extrêmement ambitieuse et tout à fait innovante au niveau national.

Amélie ASTRUC : Concernant les inondations écologiques maîtrisées, elles se feraient par pompage. Si l'ouvrage se faisait, il y aurait un personnel d'exploitation, d'entretien et de maintenance constitué d'au moins une demi-douzaine de personnes à temps plein. C'est via le personnel de notre établissement que se feraient ces inondations.

Vous avez parlé des éventuels lobbies et de la pérennité dans le temps de ces inondations écologiques. Vous soulevez un point crucial, la concertation avec les usagers locaux. Nous

avons participé à des réunions centrées sur des thématiques agricoles où l'on nous a alertés sur le fait que les terres agricoles étaient en forte régression en Seine-et-Marne, on nous a dit qu'on menait une politique pour les augmenter, comment concilier les deux ?

Il faut parler avec la chambre d'agriculture, avec les associations pour trouver un compromis. On aurait du mal à obliger les acteurs locaux à réaliser des inondations écologiques sur leurs terres, il faut aussi une volonté, une concertation. D'autres cas existent de mise en place d'inondation écologique dans d'autres pays, notamment en Allemagne. Nous avons aussi des partenaires européens dans le cadre d'un projet qui ont ces problématiques d'inondation écologique en concertation avec des agriculteurs, c'est de la concertation mais, à partir du moment où c'est décidé, la pérennité dans le temps de ces inondations écologiques est assurée puisque, comme l'a indiqué Régis Thépot, ce projet de restauration de la zone humide est partie intégrante de notre projet d'aménagement de La Bassée.

Enfin, une dernière réponse à apporter sur la petite faune et le risque de mortalité. J'apporterai la même réponse qu'à Montereau-Fault-Yonne mardi soir, il existe des risques de mortalité de la petite faune. Il y aura quand même constitution de zones refuges à l'intérieur des espaces endigués pour qu'au moins une partie de la petite et grande faune puisse se protéger et survivre à ces inondations. Je laisse M. Kovacs compléter la réponse sur ce point.

Jean-Christophe KOVACS : C'était un des sujets d'inquiétude premiers, et c'est l'un des points qui nous a poussés à aller vers les inondations écologiques sur un certain nombre de casiers.

En fait, nous avons étudié des exemples sur la vallée du Rhin et en Allemagne où ils avaient remis en eau des secteurs qui étaient devenus des secteurs totalement secs de vallées alluviales. Ils avaient subi des dégâts considérables sur l'environnement et les espèces parce que les espèces qui vivaient à l'intérieur de ces espaces n'étaient plus adaptées à des milieux humides mais des milieux secs.

Si vous mettez deux mètres d'eau sur la tête des espèces de ces secteurs, vous aurez une perte en ligne sur un certain nombre d'espèces et le problème se pose quand cela constitue des perturbations écologiques. Si vous en avez une tous les six ou sept ans, c'est dommageable pour l'écosystème. Constamment, il y a un choc tous les six à sept ans avec des mortalités et un certain nombre de problèmes d'adaptation des espèces qui ne peuvent pas trouver un équilibre sinon il y aura une inadaptation aux périodes entre les inondations qui sont sèches par définition.

Cela nous a conduits sur les espaces les plus importants, les plus intéressants sur le plan écologique, à dire qu'il fallait une adaptation des écosystèmes et réhumidifier les écosystèmes, que ce serait le meilleur moyen d'avoir des espèces adaptées à une certaine inondation. Certes, une inondation de 2 mètres, ce n'est pas une inondation de 30 centimètres de hauteur mais on a la capacité de sélectionner des espèces qui sont plus adaptées à ces situations.

Or, il existe des fluctuations dans la nature quant à la hauteur et l'on sait qu'un certain nombre d'espèces sont parfaitement capables de supporter occasionnellement 2 mètres d'eau en inondation en étant adaptées, encore faut-il qu'il y ait un effort d'adaptation sur cette question.

Pour avoir lu les cahiers d'acteurs, je sais que l'on peut se poser la question de savoir s'il y en a assez ou trop, etc., c'est forcément un compromis entre différents enjeux agricoles, forestiers, d'exploitation, de granulats, écologiques, etc. Nous avons donc proposé que les secteurs les plus sensibles sur le plan écologique soient retenus dans cette démarche. Cela nous semble extrêmement important.

Il ne faut pas surévaluer néanmoins les problèmes de mortalité, les études qui ont été faites sur la vallée de l'Oder en Allemagne montrent que l'on n'a pas trop de souci de mortalité à partir du moment où l'on a fait cette adaptation. Bien sûr, des espèces disparaîtront mais pas tant que cela.

Si l'on remplit les casiers en trois jours, cela représente une vitesse de progression de 3 centimètres par heure, et un certain nombre d'espèces seront capables de circuler sans trop de difficultés. En revanche, vous avez une petite faune qui est obligée de monter et des espèces adaptées capables de supporter un minimum d'inondation. En milieu sec, certaines ne sont pas capables de suivre mais c'est un problème d'inadéquation de l'habitat par rapport à l'inondation.

Notre crainte n'était pas tant la vitesse que les isolats. Si l'on pousse les espèces progressivement par une inondation et que l'on se retrouve sur une île qui finira par être submergée, on peut avoir de la casse car des espèces partiront, nageront pendant un certain temps. Elles passeront de temps en temps au-dessus de gravières, elles n'auront plus pied, elles pourront se fatiguer et se noyer. Nous avons quelques expériences de cette situation notamment sur le polder d'Erstein, c'est pourquoi nous avons proposé des adaptations avec des zones plus hautes et des petites adaptations topographiques ou de relier des espaces pour que la faune puisse circuler et qu'il ne se constitue pas trop de phénomènes d'isolats.

Patrick LEGRAND : Avons-nous épuisé le stock de vos questions ?

Christophe PARISOT : Je ne suis pas entièrement satisfait des réponses, bien évidemment. Maintenant, je partage l'avis de Jean-Christophe Kovacs sur le fait que si l'on habitue régulièrement les espèces à des inondations, elles seront d'autant plus armées le jour où elles auront une sur-crue. Le problème, c'est que l'on ne fait cela que sur deux bassins et que les autres seront sacrifiés. On aura forcément de la mortalité sur ces bassins puisque les espèces n'y seront pas adaptées. On aura une mortalité non négligeable.

Patrick LEGRAND : On aurait parce que j'espère que le temps permettra d'étudier encore.

Christophe PARISOT : Pour la forêt alluviale, je suis satisfait de l'explication mais ce n'est pas du tout clair dans la présentation, je vous invite à la retravailler. On parle bien de régénération de forêt alluviale, je suis entièrement d'accord avec le fait que toutes les forêts

alluviales n'ont pas la même valeur mais, dans ce cas, on parle clairement de réouverture de milieu et c'est plus clair pour l'écologue que je suis mais pas forcément pour tout le monde.

J'en resterai là.

Julien SCHWARTZ, Provins : Une remarque par rapport à la présentation de Seine Grands Lacs en début de soirée. Vous avez affiché en grand vos objectifs écologiques mais il aurait été fair-play de votre part et assez juste par rapport au public présent ici ce soir de dire que vous étiez en partie responsables de la dégradation des habitats sur les zones dont il est question ce soir.

Par rapport aux inondations écologiques dans les casiers, vous les ferez chaque année en prélevant de l'eau de la Seine. J'ai entendu dire que, pour réaliser ces inondations écologiques, vous prélèveriez de l'eau dans la nappe alluviale. Pourriez-vous me l'expliquer plus clairement ?

Sur les 62 coupures du réseau hydraulique, j'ai peut-être mal suivi mais je ne comprends pas comment vous reconnectez des noues et des chenaux alors qu'ils ont été recouverts d'une digue de 50 mètres de large et je ne sais plus combien de hauteur.

J'aimerais que vous entriez davantage dans le détail sur ces deux points.

Amélie ASTRUC : Fair-play... c'est vrai que nous avons précisé que la Seine n'était plus inondable gravitairement, naturellement du fait des aménagements réalisés sur le bassin de la Seine. Effectivement, quand nous disons « aménagements réalisés sur le bassin de la Seine », citons-les clairement. Il s'agit de l'influence de nos lacs réservoirs Seine et Aube qui sont situés en amont de La Bassée et c'est la mise à grand gabarit de la Seine à l'aval de Bray-sur-Seine, facteurs qui se sont conjugués aussi à la modification des usages sur La Bassée aval.

La modification des usages n'est pas responsable du fait que ce soit inondé ou moins inondé mais nous avons quand même observé une dégradation de la zone humide de La Bassée puisque l'on est passé d'une agriculture extensive à une agriculture intensive et à l'extraction de granulats. Vous avez raison.

Concernant les inondations écologiques, vous avez raison également, suivant les secteurs, soit c'est de l'eau de nappe soit de l'eau de Seine qui serait utilisée puisque les vocations de restauration écologique sont différentes suivant les secteurs.

Je vous présente le réseau de noues situé vers Courcelles-en-Bassée, Marolles, Châtenay-sur-Seine, donc la partie Ouest de La Bassée aval. On est vers le bois de Châlons, il s'agit d'un réseau de noues Natura 2000, nous voudrions recréer des habitats de style forêt alluviale sur ce réseau de noues et de l'eau de nappe serait utilisée. Notre aménagement serait muni d'un réseau d'évaluation des fuites en période d'utilisation de l'ouvrage. Le terrain sous-jacent n'étant pas imperméable, en période d'utilisation de l'ouvrage pour la protection contre les crues (2,50 mètres d'eau), il y aurait des risques de fuite et d'inondation des villages avoisinants.

Pour pallier ce phénomène, nous prévoyons la mise en place d'un réseau de drains qui ne seraient utilisés qu'en période de crue pour évacuer les fuites des ouvrages. Ensuite, ils seraient repris par un système de pompage qui viendrait remettre les eaux dans ces espaces. Ces pompes pourraient, hors période d'inondation, être utilisées pour prélever de l'eau de nappe et venir l'injecter dans le réseau de noues.

Sur les espaces endigués n°9 et n°10, la pompe viendrait alimenter l'amont de la noue située à l'est. Ce réseau de noues serait alimenté progressivement et le rejet se ferait de manière gravitaire parce que la noue rejoint la Seine en aval.

Je connais votre cahier d'acteurs de l'AGRENABA, cela fait partie de vos préoccupations. Vous en avez deux principales :

- l'utilisation d'eau de nappe pour faire des inondations écologiques et le risque que cela peut comporter pour la nappe,
- le niveau de Seine en amont lorsque l'on pompe et le fait de savoir si cela aura un impact sur la réserve.

Là, le système de pompage se situerait près des coteaux, là où la nappe alluviale est alimentée par la nappe de la craie. On a un système un peu complet de fonctionnement des nappes. La nappe est puissante à cet endroit, c'est plutôt la nappe de la craie qui prédomine et le pompage utilisé ne serait pas préjudiciable à la survie des zones humides, au niveau de la nappe locale à cet endroit. On a de la réserve suffisante pour alimenter ce réseau.

S'agissant de la zone des Ormes-sur-Voulzie et plus à l'ouest la noue de la Vieille Seine qui se jette dans l'Auxence, on viendrait alimenter côté sud cette noue de la Vieille Seine par un pompage qui viendrait prélever de l'eau de nappe depuis un plan d'eau de carrière, depuis une gravière. Ensuite, l'eau s'écoulerait gravitairement de la Vieille Seine vers l'Auxence. Ces inondations écologiques pourraient permettre à des brochets de remonter cette noue et d'y frayer. C'est aussi le but des inondations écologiques.

Là, nous sommes encore avec de l'eau de nappe parce que ce sont des milieux adaptés aux eaux peu chargées en éléments nutritifs. On pourrait restaurer là encore boisements alluviaux et espèces oligotrophes.

S'agissant de la rive gauche de la Seine, l'espace endigué n°8 totalement inondé est la réserve de Champmorin avec ce réseau de noues à l'est. L'espace endigué serait rempli par pompage avec de l'eau de Seine car on est plutôt dans l'évocation d'une restauration ornithologique, notamment pour les oiseaux migrateurs, on essaie d'avoir des écosystèmes adaptés avec des éléments nutritifs permettant d'améliorer l'avifaune.

Il existerait quelques possibilités d'alimentation gravitaire. Je pense notamment aux réseaux de noues sur les espaces endigués n°6 et 7 où il y aurait une possibilité éventuelle d'alimenter gravitairement, depuis le canal de Bray la Tombe et au réseau de noues situé vers les Ormes dans la zone tourbeuse où éventuellement on pourrait faire (il faudrait l'étudier plus en détail) une alimentation gravitaire depuis le canal de la Voulzie.

Julien SCHWARTZ : J'avais l'impression que l'on me présentait un scénario de film de science-fiction mais cela me convient, vous avez répondu à mes questions.

Mike WILSON, Marnay-sur-Seine : Ma question porte sur l'organisation des réunions de débat public. Ce soir, nous parlons d'environnement mais que d'un projet. Au cours d'autres réunions auxquelles j'ai assisté, nous avons vu aussi le projet du canal à grand gabarit. Il y a eu deux fois des débats sur les enjeux agricoles. C'est la seule fois que nous parlons des enjeux environnementaux. Est-ce qu'on parlera des enjeux environnementaux pour le canal à grand gabarit ?

Il me semble que l'idée d'un grand gabarit, c'est d'augmenter le trafic fluvial vers Nogent et l'un des grands enjeux est d'exploiter de nouveau les carrières. Certaines entreprises travaillent sur ce point. Dans le fascicule donné par la Chambre d'agriculture de l'Aube, on parle de multiplier par six le transport fluvial des granulats, du sable et des roches calcaires. Il me semble qu'il y a là quelque chose d'environnemental. Il y a des carrières partout.

Patrick LEGRAND : Il existe deux projets différents. La loi nous impose d'avoir un débat public pour chacun des projets. À Gouaix, dans cette salle, le 29 novembre, nous avons bien eu une réunion thématique sur les enjeux environnementaux avec VNF. Il doit y avoir un verbatim. Les choses se sont dites. Les questions que vous évoquez ont déjà été reprises. Vous revenez sur la question. Il faut beaucoup taper sur les têtes de pieux pour les faire pénétrer !

Mike WILSON : C'est parfois utile.

Patrick LEGRAND : Ce n'est pas tout à fait la même politique.

Retrouvez le verbatim de la réunion du 29 novembre à Gouaix. Si vous n'y retrouvez pas un minimum de réponse à vos questions, puisque ce sont des questions de cohérence territoriale, d'aménagement, etc., il faut reposer la question via le système Internet. Il existe des interactions entre les deux projets. Il y a eu une réunion commune sur les projets de territoires, ce sont encore des questions du ressort de ces problématiques et c'est là qu'il faut les poser. Vous avez là les deux maîtres d'ouvrage qui peuvent commencer à y répondre.

Mike WILSON : J'ai lu la plupart des verbatim sur Internet, j'ai loupé celui-là apparemment.

Patrick LEGRAND : Je suis certain qu'il existe.

Mike WILSON : Ma deuxième question portait sur les financements. Vous avez indiqué le détail des dépenses pour les travaux de construction de ces digues mais qu'y a-t-il comme dépenses de fonctionnement ?

Amélie ASTRUC : Dans la présentation, nous avons dit que l'investissement était estimé à près de 500 M€ HT et le coût de fonctionnement annuel à 4,5 M€. Si nous prenons en compte l'amortissement c'est-à-dire le renouvellement des équipements sur le long terme, nous arrivons à un montant plus élevé de 5,7 M€.

Il s'agit d'une estimation prévisionnelle en fonction des premiers éléments dont nous avons connaissance. Je ne sais pas si vous voulez la décomposition des coûts...

Régis THÉPOT : Sur les sources de financement, vous avez des éléments de réponse mais pas une réponse détaillée dans le dossier dit du maître d'ouvrage diffusé à l'entrée de la salle, page 72.

Les pistes de réflexion pour le financement de l'investissement se situeraient dans la suite de la façon dont le projet est financé aujourd'hui : l'Europe, l'État, l'Agence de l'eau pour les missions de sa compétence, les collectivités directement intéressées par le projet. La Région Ile-de-France était partenaire de ce projet jusqu'à présent, le sera-t-elle pour la suite ? Nous verrons. Également les quatre Départements membres de l'institution situés à l'aval et qui seraient protégés par le fonctionnement de l'ouvrage, le Département de Seine-et-Marne éventuellement s'il souhaitait accompagner des actions de restauration environnementale avec sa propre politique de restauration environnementale. Il en a fait l'une de ses priorités dans son cahier d'acteur. Cela reste à construire.

Pour nous, le débat public est une pierre extrêmement importante pour construire le futur financement. Nous rejoignons des préoccupations européennes. A l'heure actuelle, il existe une directive européenne « Inondation » en cours de mise en œuvre. En France, elle a été transposée dans le Grenelle 2, la loi d'engagement national pour l'environnement. Il est prévu dans les 27 pays de l'Union européenne qu'il y ait d'ici 2015 des plans de gestion des inondations sur les territoires à risque d'inondation.

Il est clair que la région Ile-de-France est un territoire à risque d'inondation. Cela signifie que, d'ici 2015, il y aura un plan de gestion des inondations sur ce territoire avec un programme de mesures. La question politique au sens noble du terme qui est posée est de savoir si le projet de La Bassée sera considéré comme une action phare du programme de mesure du futur plan de gestion du risque inondation en région Ile-de-France.

Cette question aura une réponse au plus tard d'ici 2015. Le processus pour arriver à cela, réalisé sous l'autorité de M. le Préfet de Région Ile-de-France, est en cours. Nous n'attendrons pas 2015 pour avoir la réponse à cette question.

Il existe un deuxième angle d'attaque pour répondre objectivement à la question précise du financement d'investissement, il est européen. Une programmation des crédits européens se fait par période de six ans. Nous finissons le cycle 2006-2013, le cycle 2014-2020 se prépare avec toutes les inconnues à l'heure actuelle sur l'Europe. On pense (cela reste à confirmer par l'État et l'Union européenne) qu'il y aura une nouvelle génération de plans dits grands fleuves qui seront financés en France avec une programmation pluriannuelle et de l'argent européen comme nous avons à l'heure actuelle sur le Plan Loire ou le Plan Rhône.

Voilà les perspectives pour l'investissement :

- soit une action phare vu son montant d'un Plan Seine important, renouvelé, ambitieux, les échéances de confirmation de financement pouvant être 2014-2020,

- soit une mesure phare prioritaire du plan de gestion du risque inondation sur le bassin Seine-Normandie, en particulier sur le territoire de la région Ile-de-France.

Pour le fonctionnement, à ce stade, tout cela reste à confirmer. Dans le cadre de cette politique européenne de gestion du risque inondation, de cette transposition en France, se pose la question dans de nombreux pays européens de savoir comment on financera ces programmes de mesures des plans de gestion des risques inondation. Il y aura sans doute des outils financiers nouveaux adaptés pour permettre de financer les mesures des plans de gestion des risques inondation. Je ne suis pas devin mais je suis prêt à parier que, d'ici 2015, il y aura de nouveaux outils financiers qui permettront de financer des actions fortes en matière de gestion du risque inondation.

S'il n'y en avait pas, un outil existe (page 72) qui consisterait à mettre en place une redevance pour service rendu par l'ouvrage, qui serait une répartition de la dépense de fonctionnement à l'aval. On ciblerait a priori, parce que c'est plus facile à mettre en œuvre (c'est un euphémisme, cela reste quand même très difficile), les collectivités à l'aval, plutôt les communes ou les groupements de communes, avec des critères à définir pour savoir qui devrait davantage payer le fonctionnement que d'autres.

Il existe des critères de solidarité appuyés sur la richesse fiscale. On fait payer un peu plus les communes plus riches que les plus pauvres. On ferait payer un peu plus les communes sur lesquelles il y aurait des dommages potentiels importants en cas d'inondation, sur lesquelles l'ouvrage apporterait une valeur ajoutée certaine. Ce sont les pistes annoncées à ce stade.

Patrick LEGRAND : Ces esquisses vous conviennent-elles ? Ce ne sont que des esquisses.

Mike WILSON : Oui, on voit qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir. La réponse est que vous ne savez pas pour l'instant. Au cas où, ce sera une augmentation des taxes dans les communes autour et la plupart sont des petites communes qui n'ont pas beaucoup de ressources. Nous sommes loin des enjeux environnementaux mais il est important d'en parler.

Régis THÉPOT : Il est logique que, pour un projet au stade du débat public, nous n'allions pas plus loin, sinon on nous le reprocherait. Nous avons la même réponse que VNF qui a été questionné sur ce sujet. Quand nous serons au stade de l'enquête publique, d'ici deux ou trois ans, il faudra être extrêmement précis sur le montage financier de l'opération. De toute façon, nous n'irons pas à l'enquête publique si le projet n'a pas recueilli l'accord préalable des différents financeurs.

La répartition de la dépense se fera en priorité sur les zones à dommages majeurs. On ne fera pas payer une dépense importante à la petite commune rurale située à l'aval et qui n'est pas bénéficiaire de l'aménagement. Ce sera marginal par rapport à des territoires comme le Val-de-Marne où des communes sont presque en totalité inondables aujourd'hui. C'est sans doute là que seront les dépenses les plus importantes à répartir, d'où le débat politique, l'intérêt de l'ouvrage.

C'est aussi un point que nous trouvons dans les cahiers d'acteurs que nous allons travailler. Un enjeu majeur est ressorti, c'est le coût de fonctionnement de l'ouvrage. Si l'institution et les partenaires acceptaient d'y aller, il faudrait travailler de manière très fine ce coût de fonctionnement qui est élevé. Nous devons nous creuser la tête au maximum pour essayer de réduire le coût de fonctionnement. Pour l'instant, c'est une intention du maître d'ouvrage. Nous ne serions pas sérieux si nous vous avançons un autre prix. Derrière, il y a des années d'études. C'est un point que nous devons absolument travailler dans les semaines ou les mois qui viennent pour emporter l'adhésion des populations par rapport à ce projet.

Philippe DUCLOS, Gouaix : Je voulais réagir sur cette question du financement du fonctionnement. Vous parlez d'une redevance mais, si elle est faite au niveau de la région Ile-de-France, la Seine-et-Marne est dans l'Ile-de-France et j'estime qu'il serait bien que la Seine-et-Marne soit exonérée de cette taxe. Nous aurons assez de supporter les ouvrages sans avoir à financer leur fonctionnement.

Vous dites qu'il sera difficile de trouver le financement mais toutes les grandes villes autour de Paris et Paris sont concernées, c'est à elles de mettre la main à la poche.

Ma deuxième question portait sur la nappe phréatique. Avez-vous pensé dans votre étude aux futures sablières qui s'ouvriront dans tout le secteur : Les Ormes-sur-Voulzie, le Port-Montain, Hermé ? Il existe un impact assez important sur la nappe. Vous avez dit que la nappe était déjà en baisse, avez-vous pris en compte ces futures sablières ?

Régis THÉPOT : Nous envisageons à ce stade quelque chose qui existe ailleurs. A l'heure actuelle, l'EPTB Oise-Aisne a réalisé des ouvrages de ralentissement dynamique, certes de dimension plus modeste que le projet de La Bassée. La répartition des dépenses vient d'avoir lieu très récemment, une crue importante a été écartée grâce aux ouvrages.

La répartition des dépenses de fonctionnement est faite à l'aval suivant des critères économiques et techniques. Pour les communes à faible enjeu, ce qui serait le cas des communes de Seine-et-Marne, les dépenses sont marginales par rapport aux dépenses qui seraient réparties sur les territoires avec une population importante. Si quelques centaines d'habitants étaient protégés par l'ouvrage, ce serait incomparable par rapport aux chiffres que nous avons présentés tout à l'heure où il s'agit de quelques millions d'habitants. La répartition de la dépense est donc tout à fait marginale sur des territoires comme celui de la Seine-et-Marne.

C'est un débat que nous avons eu récemment sur une répartition des dépenses de soutien d'étiage de nos ouvrages, il y a ce que l'on appelle un principe d'égalité de traitement, de justice. Il n'y a aucune raison pour que les communes ou des parties prenantes qui ont intérêt à ce que l'ouvrage fonctionne ne participent pas, même symboliquement, au fonctionnement de l'ouvrage. Sinon, on pourrait avoir des acteurs qui ont intérêt au fonctionnement de l'ouvrage plus à l'aval, qui se retournent contre l'institution, jusqu'à faire casser les autorisations administratives.

Ce point reste une perspective qui s'appuie sur une réalité qui fonctionne ailleurs. Je pense que d'autres modalités de financement émergeront parce que nous avons un problème

national. Cela rejoint une préoccupation du Président Legrand : quelle est notre politique nationale de gestion des inondations ? Comment la finançons-nous ? C'est une vraie question qui est sur la table aujourd'hui.

Si le projet de La Bassée se fait, l'institution sera en première ligne concernée par ces nouvelles dispositions. Dans tous les cas de figure, il est clair que ce point qui sera déterminant dans la réussite non plus du débat public mais de l'enquête publique devra faire l'objet d'accords préalables. Nous ne mettrons pas à l'enquête publique un projet de répartition d'une dépense de cette importance (même si l'on arrive à la réduire, elle restera importante) sans concertation approfondie avec les différents acteurs sur le montant réparti et sur les critères de répartition. Nous avons là une véritable négociation, il n'y a pas d'obligation de fixer un critère.

L'EPTB Oise-Aisne a pris comme critère le centimètre d'abaissement de la ligne d'eau. On peut raisonner en surface protégée et avoir d'autres critères de richesse fiscale.

La somme reste modeste mais cela fonctionne, il n'y a aucune difficulté actuellement, 100 000 € ont été perçus cette année pour participer aux dépenses d'exploitation de cet ouvrage de ralentissement dynamique auprès de communes à caractère rural. Cela donne un ordre de grandeur des sommes qui seraient acceptables localement.

Amélie ASTRUC : Concernant l'impact des futures sablières sur la nappe, ce n'est pas de notre ressort, nous nous intéressons exclusivement à ce projet d'aménagement de La Bassée. En revanche, cela peut rejoindre la question de monsieur qui demandait l'impact du surstockage des 2,50 mètres d'eau en prenant en compte toutes les sablières ouvertes et tous les plans d'eau de gravières constitués dans La Bassée.

Je répondrai que si nous décidons de poursuivre le projet, les études hydrogéologiques seront détaillées, menées beaucoup plus en profondeur. On ne prendra pas l'état actuel d'aménagement mais un état aménagé avec l'ensemble des carrières en cours d'exploitation et des autorisations pour avoir la tendance de l'évolution du secteur. C'est en cela que nous prendrons l'impact des sablières en autorisation.

Philippe DUCLOS : J'ai insisté sur les carrières parce qu'elles ont déjà les autorisations. Si le projet suit son cours, en 2015, des carrières seront déjà ouvertes.

Pour revenir sur la première question, en Seine-et-Marne, nous faisons partie de la région Ile-de-France, quand nous payons des taxes, c'est pour l'Ile-de-France. Aussi minimes soient-elles, réparties sur tout le monde, c'est quand même quelque chose. Si le projet va à son terme, nous supporterons l'ouvrage. C'est pourquoi j'insiste pour qu'il y ait un raisonnement sur ce projet.

Régis THÉPOT : Je comprends votre réaction mais, qu'il n'y ait pas de confusion, c'est bien une répartition à l'aval du site, pas une répartition sur le site.

Philippe DUCLOS : S'il y a une redevance de l'Ile-de-France, nous en ferons partie, nous serons empaquetés dans le projet quand même.

Régis THÉPOT : Nous imaginons aujourd'hui, sur le modèle de l'EPTB Oise-Aisne, une répartition auprès des communes de la région Ile-de-France pas sur la Région Ile-de-France en tant que collectivité. Ce serait les communes à l'aval.

Patrick LEGRAND : Certaines communes de la région Ile-de-France situées à l'aval.

Philippe DUCLOS : Je sais qu'à ce stade du projet vous ne pouvez pas me répondre définitivement mais je me permets de poser la question.

Régis THÉPOT : Vous avez tout à fait raison de soulever ce point.

Patrick LEGRAND : Nous l'avons noté.

Michel GRIMART, Villiers-sur-Seine : Vous nous parlez du coût du projet de 495 M€, il a été chiffré en 2009, nous sommes en 2012, tous les grands travaux effectués en France sont largement multipliés par deux. Quel sera l'impact sur la Région ? Est-ce que la Région, le Département, etc., seront obligés de financer et cela se retrouvera automatiquement dans les impôts locaux des habitants de la région ?

Patrick LEGRAND : Je crois que cette loi du dérapage des prix a un nom, je ne me souviens plus lequel.

Régis THÉPOT : Nous parlons du coût d'investissement, je ne crois pas que ce soit une loi coulée dans le marbre. Dans toutes les consultations que nous lançons, les prix sont très nettement inférieurs à nos estimations à cause de la situation économique très tendue. Si nous lancions cette opération tout de suite, nous aurions certainement de bonnes surprises.

Nous avons réalisé des travaux cette année sur le canal du lac réservoir Seine, nous avons lancé un accord cadre l'année dernière, nous étions 30 % ou 40 % en dessous de notre estimation. La situation est très grave pour les travaux publics mais aujourd'hui les prix sont très bas. Cela peut changer dans cinq ans mais ne généralisons pas quelque chose qui peut varier.

Quand vous parlez d'obligation de payer, non, il n'y a pas d'obligation. Le plan de financement, si projet et enquête publique il y a, est négocié. Si la Région Ile-de-France devait payer, c'est que les élus seraient d'accord pour participer à ce projet. Si les élus de Seine-et-Marne devaient financer une partie des actions environnementales, c'est qu'elles leur conviendraient et qu'ils seraient d'accord pour les financer.

Nous n'imposons rien. Nous sommes établissement public de collectivité territoriale, le projet sera mis à l'enquête publique et les collectivités directement concernées participeront à la concertation.

Michel GRIMART : Il y avait un article dans *Le Parisien* d'aujourd'hui comme quoi M. Jégo commençait à s'inquiéter du prix du projet.

Régis THÉPOT : Pour les échanges avec M. Jégo, je vous recommande la lecture du verbatim de la réunion publique d'il y a deux jours. Nous avons très longuement répondu à

son intervention, il a également eu la gentillesse de produire un cahier d'acteurs qui sera examiné attentivement par l'institution et le Président de l'institution aura l'occasion d'en reparler avec M. Jégo.

Sylvain GAGEAT, Noyen-sur-Seine : J'ai une question concernant les matériaux utilisés pour la digue.

Dans le dossier du maître d'ouvrage, il est noté que ce sont des matériaux grossiers. Est-ce que ce seront uniquement des terres de découverte ou également des gravats ?

Amélie ASTRUC : Il y a plusieurs types de matériaux. Il y aura un besoin de près de 4 millions de mètres cubes de matériaux avec une répartition entre sol fin et sol grossier c'est-à-dire entre matériaux étanches et matériaux non étanches participant au poids de la digue de remblai.

Nous avons réalisé une étude sur les possibilités d'approvisionnement en matériaux depuis des carrières situées dans un rayon de 100 kilomètres maximum de la zone d'implantation du projet. Dans cette enquête, nous avons déterminé un volume potentiel de 13 millions de mètres cubes de matériaux dont la moitié est mobilisable sans modification des arrêtés d'autorisation des carrières. C'est du terrain de découverte ou des matériaux qui ne seraient pas des matériaux nobles utilisés pour le BTP et qui pourraient nous servir à remblayer nos digues, ce serait plutôt des matériaux grossiers.

Vous avez raison, nous avons aussi des pistes d'utilisation de matériaux issus d'autres chantiers d'infrastructures. Parmi les différentes possibilités qui ont été étudiées ou du moins prises en compte, si le projet VNF de mise à grand gabarit entre Bray et Nogent se réalisait, nous serions dans les mêmes horizons de réalisation, il y aurait une possibilité d'utiliser une partie de leurs déblais pour constituer nos digues, sachant que, dans leurs matériaux, il y en aura peut-être de plus nobles qui seraient utilisés à d'autres fins.

Plus récemment, nous avons parlé avec un bureau d'études qui s'occupe du chantier du Grand Paris, 155 kilomètres de tunnel sont prévus pour la réalisation du métro automatique une partie des matériaux serait utilisable moyennant des tests pour connaître leur état, savoir s'ils sont aptes à être utilisés en tant que digues et surtout à ne pas polluer la nappe souterraine. Sur 10 millions de mètres cubes mobilisables, environ 25 % pourraient être utilisés pour nos digues et seraient acheminés sur place plutôt par voie fluviale.

Nous en sommes là dans les possibilités d'approvisionnement, sachant que, si le projet se réalise, ce sera étudié plus finement.

Patrick LEGRAND : Cela répond-il à vos questions ?

Sylvain GAGEAT : Vous abordez la question de terres venant du Grand Paris, du contrôle de celles-ci et de la nécessité d'amener un meilleur contrôle. Actuellement, nous constatons sur les bords de route des déchets inertes, l'émetteur n'est pas clairement identifié. De plus, il y a souvent une absence de suivi à la benne. Les premiers tests peuvent être concluants mais, dans des cas plus précis, on peut constater des polluants. Je donne l'exemple de l'incinérateur

de Montereau-Fault-Yonne, les premiers carottages de sol ont révélé une absence de pollution et, dans une volonté d'aller plus loin, des carottages complémentaires ont été faits qui ont révélé la présence de scories d'anciennes incinérations et la pollution de ces terres.

Si vous amenez ces terres, est-ce que des tests seront faits benne par benne pour s'assurer qu'une seule de ces bennes ne sera pas polluée avec des conséquences puisque vous parlez d'infiltrations importantes d'eau ?

Amélie ASTRUC : Les fréquences de tests de ces matériaux n'ont pas encore définies puisque nous sommes très en amont dans cette opération. Benne par benne, je n'en suis pas sûre. En revanche, il est prévu d'étudier à des fréquences bien précises les types de matériaux qui seraient en provenance de chantiers d'infrastructures du Grand Paris ou autres.

De même, un référentiel précis des matériaux nécessaires à tel ou tel type de partie de digue serait clairement établi et il y aurait des suivis très précis du type de matériaux mais, à ce stade des études, je ne peux pas déterminer la fréquence exacte de ces tests.

Louis ALBESA, naturaliste : J'aimerais pointer la question de la neutralité énergétique du projet. Page 55 de votre dossier figure un dessin dans un encadré où il est fait allusion à l'usage d'éoliennes que vous installeriez à proximité des stations de pompage et de panneaux solaires posés à même le sol sur les flancs de certaines digues. Si vous pensiez nous rassurer avec cela, les naturalistes doivent être nombreux à penser que les éoliennes sont un sujet qui mériterait à lui seul un débat public ; quant à l'efficacité et la pérennité des équipements solaires posés à même le sol des digues, ce n'est pas très crédible quant à leur maintien en bon état de fonctionnement. Quand vous en aurez besoin, peut-être ne fonctionneront-ils pas.

La neutralité énergétique présentée sous cette forme ne nous paraît pas crédible.

Amélie ASTRUC : Ce sont deux premières pistes d'études qui ont été menées. La notion de neutralité énergétique est assez récente. Notre volonté est d'avoir d'un point de vue travaux, fonctionnement, une empreinte énergétique et une émission carbone les plus faibles possible. Nous avons essayé d'aller plus loin pour connaître les moyens de compenser l'énergie dépensée. Effectivement, nous avons regardé plusieurs solutions.

Vous faites allusion aux éoliennes. Ce territoire de La Bassée n'a pas été déclaré par le Conseil général de Seine-et-Marne comme étant une zone propice à l'installation d'éoliennes. Il est contre. Malgré tout, c'est resté une piste que nous avons étudiée.

Nous en avons étudiée une autre que vous n'avez pas citée, la production de biomasse énergétique, notamment la mise en place à l'intérieur des espaces endigués ou un peu en dehors de production de saules que l'on pourrait récolter et transformer en granules de bois et, en cela, apporter une compensation.

Nous étions dans une démarche prospective, cela peut faire l'objet d'études complémentaires et l'on peut nous apporter d'autres pistes de réflexion. Il est possible aussi de compenser l'énergie dépensée par notre projet sur une zone qui serait située en dehors du territoire de

La Bassée. Sur nos lacs réservoirs existants, nous avons quelques microcentrales hydroélectriques qui ont été posées pour utiliser les hauteurs de chutes générées par nos ouvrages, pourquoi ne pas compléter ce dispositif parce qu'il existe des potentiels ? Nous ne sommes pas sur le territoire de La Bassée mais ce sont les premières pistes que nous avons étudiées et que nous avons mises de manière assez honnête dans notre dossier du maître d'ouvrage sans pour autant nous engager fermement sur tant d'éoliennes ou tant de panneaux solaires.

Patrick LEGRAND : Il y a au moins l'idée de se construire un plan et une deuxième idée qui est que ce n'est pas une bonne idée de mettre des éoliennes. Je vois toujours le verre à moitié plein.

Sylvestre PLANCKE, Naturaliste riverain de La Bassée, Montigny-le-Guesdier : Puis-je vous demander de remettre quelques images de la présentation, notamment le petit scénario d'alimentation des casiers ? En attendant, je pose une question sûrement de novice. On dépasse le centenaire de la crue de 1910, s'il y a une crue avant le projet, que fait-on ?

Patrick LEGRAND : Le problème est que les crues centennales ne sont pas centennales. Expliquez donc cette facétie de probabilités.

Amélie ASTRUC : Je vous laisse compléter votre question.

Sylvestre PLANCKE : Ce sont des petites remarques sur la forme. La présentation montre un schéma où l'on pompe dans la Seine et quelques diapositives après, on nous explique qu'on pompe dans la nappe. J'ai du mal à imaginer que ces préparations ont été faites à la va-vite, et que les langues aient pu fourcher sur différents points. Pouvez-vous montrer la diapositive où l'on voit quelques espèces Natura 2000 ? En attendant, vous pouvez peut-être répondre à ma question bête.

Amélie ASTRUC : La notion de crue centennale est une notion statistique. En fait, une crue centennale a un pourcent de risque de se produire chaque année. Elle peut se produire deux années de suite, et ensuite à intervalle de deux cents ans. Par exemple, au cours du XXe siècle, vous avez eu la crue de 1910 qui a été classée comme centennale, et deux crues classées comme cinquantiennes en 1924 et en 1955. Donc, en 50 ans, vous avez eu trois grandes crues. Depuis 60 ans, il n'y a pas eu de grandes crues, la dernière en date a été celle de 1982, et sa période de retour était bien inférieure et estimée à une crue se produisant généralement tous les 15 ans. Finalement, ce sont les aléas météorologiques, mais le fait statistique est que centennale égal 1 % de risque de se produire tous les ans.

Notre langue n'a pas fourché et c'est bien cela. Quand vous utilisez les espaces endigués pour la protection contre les crues, vous venez pomper dans la Seine à des débits très importants de 130 m³/s. Quand vous faites les inondations écologiques, ce serait tous les ans. Comme il a été expliqué précédemment, une partie de ces inondations écologiques serait réalisée par pompage dans la nappe, une autre partie serait réalisée par pompage dans la Seine et une dernière partie pourrait être alimentée gravitairement soit depuis le canal de Bray à La Tombe, soit depuis le canal de la Voulzie.

Sylvestre PLANCKE : Je vais peut-être être un peu plus pointu pour certains.

Patrick LEGRAND : Tâchez d'être clair pour tout le monde.

Sylvestre PLANCKE : Souvent dans les grands projets, on nous éblouit avec les espèces Natura 2000. Je ne connais pas parfaitement le secteur, mais beaucoup d'espèces protégées vont être touchées par le projet. Je pense qu'il serait bon de temps en temps d'en parler et de ne pas parler uniquement que de certaines espèces Natura 2000. Sur les trois espèces que l'on peut observer sur la photo, je ne suis pas sûr que celle du milieu (Lucane) soit spécifique des milieux alluviaux. C'est une espèce que l'on retrouve à partir du moment où l'on a quelques grands arbres.

Peut-être, vous êtes-vous aussi trompés, mais à ma connaissance le Cuivré des marais ne se trouve pas dans les zones touchées par le projet. J'ai peut-être mal compris, mais on a parlé de renaturation, de récréation de prairie, etc. je ne sais pas si c'est après une acquisition foncière de votre établissement, j'imagine que vous gèrerez cela d'une manière écologique optimale.

Je ne sais pas si vous comptez faire des conventions avec des agriculteurs pour faire des prairies de fauche. J'ai du mal à croire que les agriculteurs de La Bassée veuillent se remettre à faire du foin, de la fauche, etc.

Une question concernant l'entretien des digues, des espaces à volonté notamment de pelouses sèches : comment allez-vous les entretenir ?

Dominique AMON-MOREAU : Pour aller vite et pour être un peu marquante par rapport à la dégradation de La Bassée aval, je m'étais focalisée uniquement sur les données récentes du document d'objectifs, les plus récentes en matière de prospections détaillées qui ont été conduites sur le terrain. Nous avons fait l'étude en 2004 et ces données commencent à être relativement anciennes, raison pour laquelle je m'étais focalisée sur les données les plus récentes pour montrer la dégradation des habitats et de certaines espèces.

En ce qui concerne la nature, qui n'est pas à l'annexe 2 de la directive habitat et les habitats qui ne sont pas l'annexe 2 de la directive habitat, les données de l'étude de 2004 faisaient état qu'aucune espèce protégée au niveau de la végétation n'était citée sous les digues et que 8 espèces protégées étaient situés à l'intérieur des casiers.

Toujours au niveau des populations d'espèces végétales non protégées, 6 stations seraient détruites et 177 stations seraient situées à l'intérieur des casiers. C'est pour la protection des espèces végétales à l'échelle nationale (liste des espèces en Île-de-France et à l'échelle nationale). Voilà en ce qui concerne les espèces qui ne sont pas patrimoniales à l'échelle européenne, mais qui le sont à l'échelle nationale.

Concernant la création ou la restauration de prairies situées en terrain agricole, il s'agissait de mesures ponctuelles, qui en superficie ne représentaient pas des emprises très importantes. L'espace prairial créé, c'est l'espace créé au niveau des digues.

La diapositive relative aux aménagements écologiques des talus de digues, sachant que l'on emploierait au maximum des techniques végétales, illustre mes propos. Voilà l'illustration de la constitution d'une digue. Cette digue est constituée de sable grossier et de sable fin. Il serait envisagé de semer sur ces emprises de terre un couvert végétal avec des espèces prairiales caractéristiques mésophiles de ce type milieu. Pour les parties les plus exposées au sud, on essaierait de constituer des prairies s'approchant des pelouses sèches du type mésobromion. Cette idée est aussi un retour d'expérience par rapport à la gestion de l'ensemble de nos digues existantes sur les ouvrages Seine et Aube, pour lequel on constate qu'après recolonisation spontanée des matériaux de déblai, il est apparu des formations prairiales particulièrement intéressantes.

Les emprises qui ont servi à la constitution du canal d'amenée Seine, on a tout un tas de cortège de milieux prairiaux particulièrement intéressants qui sont même recensés dans la ZPS du lac de la forêt d'Orient, et qui recèlent une richesse particulière. Ces espaces sont gérés par le biais de conventions que nous avons avec les agriculteurs qui fauchent tardivement selon un cahier des charges bien précis, fauche centrifuge notamment au niveau de ces emprises avec récolte du foin après le 1^{er} juillet et exclusion des intrants. C'était à l'image de ces expériences de fauchage de digues conduites sur nos emprises. Ce sont des digues de faible importance, je ne vous parle pas des grandes digues qui font 20 m de hauteur, mais des petites où l'intervention technique du matériel agricole est suffisante pour pouvoir faucher cet espace.

Voilà en ce qui concerne les mesures d'enherbement de nos digues, des propositions de gestion et de reconquête de ces espaces prairiaux particulièrement menacés.

Sylvestre PLANCKE : Concernant le fond des casiers, on n'est pas sur une volonté de reconstituer des prairies humides pour des espèces vraiment de la ZPS (puisque votre langue a encore fourché), puisqu'on est en zone de protection spéciale pour les oiseaux. Je pense aux Râle des genêts, etc. Le contexte par rapport au lac du Der forêt d'Orient, même si je ne connais pas bien le monde agricole, mais en observant le paysage, je vois moins de pâture, de vaches et de bétail qui seraient susceptibles de se nourrir du foin ici qu'autour du Lac du Der par exemple. Je répète que j'ai du mal à envisager, même si c'est une très bonne idée, de vouloir conventionner avec les agriculteurs, surtout vu les pentes des digues et le peu de débouchés qu'il y a.

Dominique AMON-MOREAU : Par rapport aux débouchés, soit, on n'est pas en milieu herbagé comme on pourrait l'être en Champagne humide. Par contre, il existe peut-être des filières qui pourraient être creusées, notamment par rapport à la fourniture de foin de qualité pour la nourriture des chevaux. On n'est pas très loin de Fontainebleau, avec ses haras nationaux qui certainement importent des balles de foin de fort loin. À titre historique, La Bassée était considérée, au début du siècle, le meilleur foin pour la garde nationale des gardes républicains parisiens. C'est peut-être une micro filière, on ne va pas non plus produire des quantités pharaoniques de foin sur ces emprises, on peut aussi imaginer un maintien de milieu prairial tout en laissant la matière sur site sans exportation. Ce sera déjà un plus écologique plutôt que l'absence de végétalisation sur ces digues.

Sylvestre PLANCKE : Laissez la matière sur place a un plus écologique, je suis sceptique, surtout lorsque vous me parlez de mésobromion et de pelouse sèche, caractérisés notamment par des sols assez pauvres.

Dominique AMON-MOREAU : Les prairies mésophiles où à l'exemple aussi de ce qui est réalisé sur l'emprise des lacs réservoirs Seine et Aube, où techniquement certains espaces ne peuvent pas être fauchés, on pratique du gyrobroyage en laissant sur place. Le cortège floristique et toutes les études de suivi floristique de ces expériences de gestion s'avèrent assez positives. On retrouve un cortège tout à fait satisfaisant et pas du tout eutrophisé et dégradé avec des végétations nitrophiles par exemple. Je vous invite à venir voir les expériences de gestion sur ces emprises et du dispositif mis en place. On a environ 1 500 ha d'emprises prairiales qui sont entretenus, soit par gyrobroyage, soit par fauchage, et pour lesquelles les résultats tant au niveau des oiseaux (ZPS), tant au niveau des habitats (ZSC) sont tout à fait satisfaisants.

Sylvestre PLANCKE : Je reste sceptique, mais je laisse la parole à quelqu'un d'autre.

Patrick LEGRAND : Vous êtes donc en situation d'observateur et d'observation, il faut toujours veiller. Merci.

Christophe PARISOT : J'ai déjà fait une intervention sur le sujet, et vous avez répondu encore une fois en parlant des terres de découverte de carrière pour votre projet. Je vous rappelle que les carrières qui sont dans la salle pourraient répondre, les terres de découverte sont consacrées au réaménagement des carrières. Je ne sais pas comment vous pourriez faire pour les retirer de là-bas et pourquoi vous les comptabilisez. Ce serait bien de tenir compte justement des remarques purement réglementaires. Je crois que Jean-Christophe Kovacs ne peut que confirmer mes propos.

Les taillis à courte rotation ne sont pas une solution idéale du point de vue écologique, et surtout sur le secteur de La Bassée, puisque ce sont des plantations, que l'on coupe tous les quatre ans, avec un épuisement du sol prématuré, qui ne présentent aucun intérêt écologique. Il y a déjà suffisamment de vicissitudes sur La Bassée, on en a cité beaucoup, plus les deux grands projets qui arrivent. Ce n'est peut-être pas forcément l'idéal en tout cas comme solution.

Pour revenir aux questions, je voulais connaître la hauteur de vos yeux. Elle est fixée entre 1,4 et 1,6 m. Donc, toutes les digues au-dessus de cette taille auront de fortes perturbations paysagères par rapport à un terrain plutôt plat aujourd'hui. En voyant l'intégration paysagère, vu qu'on a des digues pouvant aller jusqu'à 4,7 m et, si mes souvenirs sont bons, deux tiers des digues font plus de 1,5 m, c'est une grosse perturbation paysagère qui, à mon avis, est largement sous-estimée.

Quelque chose qu'on m'a soufflé, vos cartes ne sont pas du tout à jour, car vous nous présentez des fonds de cartes IGN où il y a des carrières aujourd'hui, avec des remises en eau de noues qui ne sont plus existantes actuellement ou qui ont été réhabilitées justement dans le cadre des réaménagements de carrières, notamment dans le casier N°7.

Vous nous parlez également de prairies sur les digues avec 50 à 60% consacrés à de la prairie et de la fauche tardive. Quid des 50 à 40% ? Que fait-on dessus ? Est-ce minéral ?

Dans une précédente réunion à une interrogation sur les ragondins, vous aviez montré une diapositive qui expliquait justement qu'il fallait tondre très ras pour ne pas que les ragondins s'intéressent à la digue. Là, vous nous expliquez que vous allez faire de la fauche tardive. Je ne vois par quel tour de passe-passe, comment fait-on pour faire l'un et l'autre ?

Pour terminer, et faire court, des inondations de 15 jours : je ne suis pas certain que ce soit très pertinent. Deux mois pour les zones les plus basses, même pour le brochet, je trouve que cela fait un peu court pour qu'il ait le temps de frayer. Donc, si l'on veut vraiment faire des inondations écologiques, il faut plutôt se caler sur des modèles existants, c'est-à-dire le milieu naturel.

Patrick LEGRAND : Merci.

Amélie ASTRUC : Vous avez raison pour les terres de découverte. Effectivement, nous les avons comptabilisées car dans cette étude d'approvisionnement matériaux, on a comptabilisé l'ensemble. On a fait des entretiens auprès des carriers aussi pour connaître les quantités de matériaux disponibles dans leurs carrières. Après, il n'y a pas que des terres de découverte, mais aussi des horizons qui ne seraient pas exploités à d'autres fins et que l'on pourrait récupérer pour les usages de construction des digues.

Concernant les taillis à courte rotation – et c'est ce que j'ai expliqué à M. Albesa – on a fait une étude prospective sur les différentes possibilités de compenser nos consommations énergétiques. Ce sont des propos que l'on entend bien, on n'a pas forcément pensé à l'impact écologique de ces taillis à courte rotation. On accepte et entend votre observation. On peut peut-être étudier, puisque vous êtes bien au fait de toutes ces techniques, ensemble un meilleur moyen de pouvoir compenser nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation énergétique.

Concernant la hauteur des digues, on avait réalisé dans les années 2004 une étude spécifique d'insertion paysagère de nos ouvrages avec l'étude de 21 sites spécifiques. Effectivement, quand on est au pied de la digue, on ne voit rien, cela bouche le paysage, mais très vite en s'éloignant, finalement la digue s'intègre bien au paysage. On parle d'une digue de 4,7 m (hauteur maximale), on est sur des hauteurs qui peuvent parfois être beaucoup plus faibles. Peut-être serez-vous tout à fait contre cet argument, mais je vais quand même le donner. Pour certaines personnes, par exemple pour des promeneurs ou des personnes qui pratiquent des activités de loisirs, on peut aussi considérer que ces digues peuvent permettre d'avoir une vision vue d'en haut plus intéressante sur les plans d'eau, sur les canaux, sur la Seine. Finalement, quand on est au ras du sol dans La Bassée, on n'a qu'une vision très partielle de la beauté de ces paysages et de ses richesses. Voilà ce que je pouvais vous répondre.

Dominique AMON-MOREAU : Concernant l'aménagement des digues, dans le diaporama « aménagement écologique », l'image qui suit les talus enherbés montre une étude par rapport à l'aménagement en génie végétal qui a été réalisé, et démontre les différents types de digues qui pourraient être présentés. Les digues, suivant la nature, les

contraintes physiques, présentent différents aspects. Pour les digues qui ne présentent aucune contrainte physique, on se contente « d'enherber » de part et d'autre. La solidité des digues nécessite certains aménagements dans certains cas de figure, notamment la mise en place de gabions voire de palplanches sur certains endroits.

Au niveau des digues qui nécessitent par exemple la mise en place de gabions, à savoir des enrochements sur le versant exposé aux inondations (bout de la flèche rouge), où l'on a un petit croisillon. Là, des enrochements seraient mis en sub-surface sur lequel on aurait étalé un matelas avec un tressage en géotextile sur lequel on aurait semé de l'herbe soit par hydrosemage ou une plantation prédéfinie.

En fonction des contraintes techniques, notamment de la houle, du vent, etc., on a imaginé différents types d'aménagement de digues avec des recouvrements par des végétaux ou dans certains cas de figure où les contraintes sont trop fortes, on emploie du génie civil brut avec la mise en place de palplanche, je pense notamment aux bordures de digues au niveau de la Seine, où il est nécessaire de faire des aménagements particulièrement solides pour éviter notamment qu'il y ait dans certains cas communication et rupture de la berge qui reste entre le bord de la Seine et les carrières qui se situent à quelques mètres derrière où il y a nécessité en soubassement de mettre des aménagements classiques de génie civil. Dans la mesure du possible, là où les contraintes techniques ne nécessitent pas des aménagements en dur, il serait employé des techniques de génie végétal combinées parfois à des techniques sous-jacentes de génie civil classiques.

Par rapport à la problématique des ragondins, le fait d'avoir une végétation rase ou haute n'est pas un facteur d'aggravation du développement du ragondin. Le ragondin se développe aussi bien en milieu herbacé haut qu'en milieu herbacé bas. La référence au fauchage et le fait de pouvoir voir s'il y a des terriers de ragondins se rejoignent avec la problématique d'entretien de la digue. Une fois que l'on a coupé le foin ou qu'on l'a gérobroyé, on peut constater s'il y a des dégâts, et ainsi agir par rapport à la problématique ragondin, en mettant en place du piégeage organisé.

Amélie ASTRUC : À la réunion de Bazoches, on avait dit que l'on mettait une grille anti-fouisseur aussi sous les matelas d'enrochement et le revêtement végétalisé afin de limiter et supprimer tout risque de terrier creusé par des ragondins.

Sur les inondations de 15 jours à 2 mois, est-ce que je laisse la parole à M. Kovacs ?

Jean-Christophe KOVACS : C'est nous qui avons fait cette proposition, basée sur les périodes d'inondation naturelle dans La Bassée, et sur les périodes où ces inondations sont les plus fréquentes. On a étudié sur un autre site le cycle du brochet de manière extrêmement détaillée, sur le marais de Lesches (également en Seine-et-Marne mais sur la vallée de la Marne). Un travail a été fait par nos collègues, en l'occurrence d'Hydrosphère, qui montrait bien la période. Effectivement, 15 jours : c'est tout à fait insuffisant pour le brochet, mais par contre c'est intéressant pour d'autres groupes d'espèces. Deux mois, c'est ce qu'il faut pour le brochet si l'on veut arriver à un cycle complet de reproduction. Ce n'est pas interdit de faire plus. On peut regarder, il faut essayer de coller aux fluctuations naturelles, et il faut savoir

que dans la nature ces fluctuations existent. Le brochet certaines années arrive à atteindre certains secteurs et n'arrivent pas au bout de la reproduction, car l'inondation des prairies n'est pas suffisamment longue pour permettre la reproduction. Cela fait partie des variations.

Nous sommes plutôt un ardent défenseur d'arriver autour des noues de certains secteurs, car tous les secteurs, à mon avis, ne seraient pas aptes à pouvoir retrouver une faune piscicole équilibrée et typique des grandes vallées alluviales, dont le brochet est l'un des symboles.

Il faudra caler de toute façon les périodes et le fonctionnement hydrique, pas encore calés aujourd'hui. Tout cela représente un catalogue d'idées qui ont été analysées pour voir si elles étaient imaginables et réalisables, mais il n'y a pas eu d'études super fines. Cela viendra à l'étape suivante, dans un, deux ou trois ans, si le projet continue et qu'il y a une définition précise du projet, peut-être que l'on déterminera que ce ne sera pas deux mois, mais trois mois à cause de tel aléa, et qu'il faudra caler à tel secteur ce qui sera apte ou non. Donc, il reste un travail de définition. Par contre, c'est l'idée générale, effectivement en se calant sur les fluctuations naturelles et un peu les rythmes qui ont pu exister par le passé.

J'entends que la période de référence utilisée pour faire ces calculs est la période avant la création des barrages réservoirs, donc de la Seine, de l'Aube, etc. et avant la grande période de développement des carrières et autres.

Patrick LEGRAND : Cela vous convient-il ?

Christophe PARISOT : Concernant le ragondin, et je reprendrai le verbatim, mais il me semblait bien qu'il avait été dit que ce serait entretenu à ras pour pouvoir surveiller et contrôler régulièrement.

Votre réponse sur les digues me permet de rebondir. Vous parliez tout à l'heure de restaurer les échanges de la nappe et de la Seine, et vous nous expliquez que vous allez mettre des palplanches au droit de la Seine, donc c'est tout à fait cohérent. Donc, on va perturber les échanges de la nappe et de l'eau, on connaît les problèmes que peuvent générer les palplanches en termes d'échanges.

Sur un terrain plat, il est vrai que plus je m'éloigne et plus je vois derrière un obstacle qui fait 5 m : non, je ne vois pas mieux. Si je monte, je le verrai de l'autre côté. Si je m'éloigne, je verrais une butte, mais le paysage sera quand même perturbé.

Si je veux faire du vélo justement pour rebondir sur la boutade, le fait de faire 50 km de chemin pour les vélos et pour les promeneurs, c'est très bien, sauf qu'aujourd'hui La Bassée et son intérêt écologique est aussi lié au fait qu'il y ait des zones de très forte tranquillité quasiment inaccessibles, sauf pour les très grands connaisseurs. Finalement, grâce aux digues, on pourra aller partout, déranger partout et on pourra faire un bilan de la zone de protection spéciale concernant les oiseaux avec potentiellement des problèmes, en évoquant également le problème des quads abordés lors d'une précédente réunion.

Voilà ce que j'avais à redire. Pour les inondations qui ont lieu sur le secteur de Marnay-sur-Seine, elles durent un peu plus de 15 jours. Il est rare d'avoir des crues qui ne durent que 15 jours.

Patrick LEGRAND : Merci pour toutes ces réserves. Avez-vous encore quelques éléments de réponse ?

Amélie ASTRUC : Concernant les pistes cyclables, je suis d'accord avec vous. Effectivement, il y a une meilleure accessibilité occasionnée par les digues. Cependant, nous avons aussi compris l'intérêt des personnes qui souhaitent conserver la tranquillité de La Bassée aussi bien pour des raisons environnementales que pour la tranquillité des personnes. Ces digues vont constituer de multiples points d'accès aux ouvrages, aux terres situées à l'intérieur des espaces endigués, cependant il faut quand même maintenir les accès existants. Nous maintiendrons les chemins existants par le rétablissement de rampe d'accès. D'un autre côté, on a une demande forte du territoire. Comme vous étiez à la réunion mardi dernier à Montereau, M. Jégo ou autre, le maire de Marolles ou de Bazoches à la réunion de Bazoches demandaient des aménagements écotouristiques, demandent qu'on les aide à développer le territoire, demandent des mesures compensatoires pour le territoire de La Bassée, des mesures de développement économique. La seule réponse que je peux vous apporter est qu'il faut concilier les deux, ou si l'on n'y arrive pas, la priorité sera donnée à l'un et pas à l'autre. Ensuite, savoir qui est prioritaire, c'est plutôt une histoire de concertation. Je vous dirai que l'on est un peu entre deux feux, on nous demande un développement écotouristique de La Bassée et on nous demande aussi de ne pas altérer l'environnement de La Bassée. Il faut trouver un compromis entre les différents intérêts du territoire.

Dominique AMON-ROUSSEAU : Je voulais apporter un complément par rapport à la fréquentation du public d'espaces naturels remarquables, et la compatibilité avec les secteurs ayant un fort intérêt écologique. Je prendrai l'exemple de ce qui se passe tous les matins en période de migration des Grues cendrées au niveau du lac du Der et au niveau de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage. Les gens, et notamment tous ceux qui viennent observer les oiseaux parfois de fort loin, sont respectueux des lieux. Il est très peu constaté de procès-verbaux qui peuvent être dressés par les agents de l'Office national de la chasse par rapport à la pénétration et au dérangement des personnes venant observer les oiseaux.

Au pied des digues du lac-réservoir Marne, dans la partie au contact avec l'eau, il y a des roselières avec des oiseaux particulièrement sensibles, je pense en particulier à toute la série de Hérons, Butors, Blongios, etc. qui nichent au pied des digues, à quelques mètres des gens qui circulent en poussette, en vélo, et des observateurs de la nature.

Patrick LEGRAND : Merci, reprenez le micro.

Christophe PARISOT : Il ne faut pas comparer le lac du Der qui a vocation à être en eau, et on ne peut pas descendre dedans ; alors que là, on va tout faire pour que les gens puissent y descendre. Les deux choses ne sont pas du tout comparables. En effet, les oiseaux peuvent nicher très près du moment que personne ne descend. Là, on est sur des territoires qui vont

être à sec pendant 5 à 6 ans, et qui seront inondés pendant une semaine tous les 5 à 6 ans. Il faut modérer les propos.

Dominique AMON-ROUSSEAU : Par rapport au fait que le lac du Der soit en eau, il est découvert une bonne partie de l'année, au moins quatre mois, où il y a notamment des espaces de vasière qui sont complètement dégagés. Ne serait-ce que pour l'entretien de nos ouvrages, il y a des nombreuses rampes d'accès presque aussi nombreuses que celles qui pourront être sur les digues. Là, il n'y a pas de souci de conflit d'usage entre les gens qui circulent sur les digues et les nombreux accès possibles depuis les digues du lac du Der.

Peut-être que M. Kovacs a quelque chose à rajouter sur la compatibilité entre la fréquentation touristique, l'intérêt ornithologique et des zones de quiétude.

Jean-Christophe KOVACS : Je comprends tout à fait cette inquiétude, car à force d'ouvrir l'espace, il peut y avoir des perturbations. Par contre, il faut aussi dire que l'expérience que nous avons sur d'autres sites, et je me rappelle notamment d'une visite que l'on avait faite sur des équipements totalement similaires en Allemagne où l'on avait en l'occurrence des populations de rapaces absolument remarquables, avec notamment de nombreuses Pygargues à queue blanche, très grand rapace assez craintif. On pouvait voir des choses.

En fait, les gens n'ont pas tendance à sortir en dehors de la digue, car elle constitue vraiment un trait dans le paysage très suivi. Les personnes qui sortent de cet espace sont vraiment très peu nombreuses. C'est un superbe point d'observation. Une grande partie de la faune s'adapte bien à ce problème à partir du moment où il n'y a pas de dérangement.

Par contre, si le projet s'accompagnait d'un développement à tout crin qui ne tiendrait pas compte des spécificités et de la sensibilité de La Bassée ; à ce moment-là, il y aurait un impact additionnel à l'ouvrage lui-même, qui est à prendre en considération. C'est pourquoi je comprends l'inquiétude. Mais, sur le plan pratique, compte tenu des caractéristiques de La Bassée avec beaucoup de micro-habitats, de zones assez cachées, il n'est pas facile d'avoir du monde partout. Maintenant, si cela devient une autoroute à touristes, il faudra effectivement se poser la question.

Patrick LEGRAND : Nous avons bien repéré dans nos contacts préalables que l'un des problèmes que l'on verrait sûrement surgir est que tout compte fait, vous n'êtes pas tous d'accord sur ce que doit devenir La Bassée. C'est ce qui nous avait conduits à prévoir deux réunions, dont la première a eu lieu à Montereau sur des projets des paysages. Il faut peut-être que quelque part il y ait une concertation un peu dure, qui se mène sur les projets de La Bassée. Les projets sont très divergents d'un côté et de l'autre de La Bassée.

Dans la salle : Pas si divergents.

Patrick LEGRAND : Excusez-moi, je l'ai bien senti. Cela ressort des débats, je vérifierai d'après les verbatims. Sur les projets opérationnels, on ne sent pas vraiment une unité. Ces questions devront être reposées, me semble-t-il, dans des réunions comme celle de Provins. C'est ce niveau de questions qu'on visait. Vous voyez ce que je veux dire ! Après, qu'il n'y ait pas de projet cohérent ou convergent ou consensuel, on verra !

A-t-on fait à peu près le tour de votre question, Monsieur ?

Christophe PARISOT : Juste dans l'arbitrage, je rappelle que le deuxième objectif, c'est la restauration écologique.

Patrick LEGRAND : Je ne suis ni pour les uns, ni pour les autres. Que cette réunion dure aussi longtemps montre bien qu'il doit y avoir des longs et lourds moments de silence.

Louis ALBESA : Une question qui va sortir légèrement du débat, elle concerne la partie financière, dont un point de détail. Normalement, les grands ouvrages qui sont financés par les collectivités publiques sont éligibles au titre du 1 % artistique. Savez-vous si cela a été prévu ?

Savez-vous si sur les casiers il sera autorisé de naviguer ? Dans l'affirmative, pourrait-on interdire la navigation aux croisières Costa ?

(Rires)

Patrick LEGRAND : Il n'y a pas trop de rocher par ici !

Régis THÉPOT : Sur la première question, il n'y a pas d'obligation de 1 % culturel. Cela a été mis en place initialement par le Ministère de la culture, il n'y a pas d'obligation pour les collectivités. On a un précédent extrêmement douloureux, si le Président Popelin était parmi nous, il en parlerait beaucoup mieux que moi, ou Jean-Louis Rizzoli. On a la référence du lac réservoir Aube où effectivement une très belle œuvre d'art a été réalisée, inaugurée, financée : « le cercle de l'eau ». La difficulté est que ces œuvres d'art sont très protégées par la propriété intellectuelle artistique, on a connu des dégradations de cette œuvre d'art et on a été incapable de réparer cette œuvre à des coûts raisonnables. En fait, on arrive à des coûts totalement exorbitants par rapport à la bonne gestion de l'argent public. Donc, c'est une difficulté majeure.

Après, que le maître d'ouvrage souhaite éventuellement intégrer des préoccupations artistiques dans le projet, pourquoi pas, on verra si le projet se poursuit, mais cela restera dans des coûts limités et en tout cas avec cette préoccupation, je peux vous dire que vous avez un maître d'ouvrage traumatisé par cette question. Nous avons quand même eu un procès de la part du propriétaire de l'œuvre qui nous a sommés de réparer, sauf qu'il est aux deux bouts de la filière. En fait, pour réparer, cela coûte des centaines de milliers d'euros. De plus, vous ne pouvez pas discuter, nous avons intenté un procès que nous avons perdu d'ailleurs. Nous n'avons pas eu l'obligation de réparer.

Dans la salle : Et sur la fonction utilitaire de l'œuvre d'art !

Régis THÉPOT : Je répète et je parle sous le contrôle de Jean-Louis Rizzoli, je pense que l'on n'avait pas intégré au départ le vandalisme, malheureusement cela existe, et surtout l'entretien de l'œuvre. C'est très bien pour les artistes, le droit français est très protecteur et il est donc extrêmement difficile pour un exploitant d'aller entretenir une œuvre d'art.

Amélie ASTRUC : Pour la deuxième question, juste un petit rappel, les espaces endigués seront à sec la grande majorité du temps. Il y aura juste une période de deux à trois semaines de fonctionnement tous les 5 à 6 ans, puis les inondations écologiques à vocation écologique sur quelques dizaines de centimètres d'eau. Donc, ce ne seront pas les mêmes usages que sur nos autres ouvrages.

Louis ALBESA : Vous avez dit, Monsieur Thépot, en début de réunion ce soir que le projet pouvait évoluer au fil du débat public, et qu'il allait évoluer ce soir car désormais vous accordiez aux deux objectifs le même niveau d'importance. Or, je ne crois pas que les diapositives que vous avez présentées aient évolué par rapport à la représentation du début du débat public.

C'est quelque chose qui va faire consensus au niveau des naturalistes, on prendra vraiment cet engagement au sérieux lorsque le curseur se déplacera et que les montants financiers pour l'environnement seront plus conséquents que ce que vous accordiez au début du débat.

Régis THÉPOT : Je ne vais pas rentrer dans un débat public sur ce sujet avec vous. Vous pourrez vérifier, nos transparents ont évolué et ont été adaptés pour ce soir. Ce ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été présentés à l'entrée du débat.

Louis ALBESA : Le montant de l'environnement évolue.

Régis THÉPOT : Non pas le montant, mais en tout cas les mots utilisés, et j'ai fait très attention à ce que j'ai dit au début. On sait que des avis vont arriver, je pense notamment au représentant de l'Agence de l'eau qui est parmi nous, il y aura un cahier d'acteurs du comité scientifique du comité de bassin. Je préfère le dire, je n'ai pas apprécié la façon dont certains scientifiques ont commencé à émettre un avis sur ce que l'on avait produit, dans la mesure où l'on a considéré que ce n'était pas un avis de scientifiques. Un avis de scientifiques, c'est à l'issue de discussions, comme nous avons, et ensuite le fait de travailler les dossiers. Je me suis aperçu finalement qu'en fait la réaction de ces scientifiques portait plus sur les mots que nous utilisons, et notamment la notion de la restauration. Raison pour laquelle nous avons précisé cet élément.

Je suis d'accord, peut-être que le mot « restauration » est trop englobant, en tout cas il n'est pas juste. Il peut laisser penser que l'on veut faire de la communication autour du sujet, ce qui n'est pas le cas. C'est pourquoi nous sommes vraiment rentrés dans le détail. Le Président l'a dit, Amélie aussi, ce n'est pas nous qui allons fixer le curseur, mais nos techniciens. On prépare un projet, soumis à débat public, qui pourra ensuite faire l'objet d'une enquête publique. Si tout cela se poursuit, il y aura les conclusions de la commission d'enquête. Le maître d'ouvrage devra dire s'il prend ou non avec ses financeurs, et même le dossier qui sera soumis à enquête publique ne pourra l'être que si nos financeurs l'ont validé.

Donc, c'est un long chemin pour arriver à se mettre d'accord sur ce que l'on met à enquête publique. Ensuite, il peut y avoir des ajustements après enquête publique. Donc, on démarre un processus. Je me permets également de parler à titre personnel, par rapport à ce que j'ai vécu sur un autre bassin, que connaît très bien aussi M. Legrand sur la Loire, il me semble que ce soir on a le résultat de 10 ans de travail.

Je suis complètement d'accord avec ce qu'a dit le Président Legrand, si l'on doit faire le projet, il faut aller plus loin et qu'à un moment donné dans la même salle il y ait les élus locaux, vous, les agriculteurs, etc. C'est l'intérêt d'assister à tous ces réunions, on a des salles qui sont quand même assez différentes suivant les thèmes. À un moment donné, le maître d'ouvrage doit faire l'intégration en accord avec ses partenaires, en accord avec les collectivités supports.

J'insiste sur la coloration de ce maître d'ouvrage, qui n'est pas VNF, et ce n'est pas du tout pour opposer les deux maîtres d'ouvrage. On a un maître d'ouvrage de l'État, un établissement public de l'État, on a un maître d'ouvrage de collectivités territoriales, on ne pourra pas mettre à l'enquête publique un projet qui ne serait pas en phase totale avec les porteurs des décisions politiques du territoire. C'est impossible dans une logique de construction territoriale, de co-construction, il faudra faire valider ce projet par les élus responsables du territoire, avec les différents niveaux. C'est la question d'une personne qui est d'ailleurs partie, s'il y a un financement avec la région, il faudra l'avoir validé avec la région. Je relisais le cahier d'acteurs du Conseil général de Seine-et-Marne, qui insiste sur certains volets environnementaux, demandant des mesures d'accompagnement. Tout le monde est ouvert à cela, mais le financement sera déterminant.

Louis ALBESA : Entre les propos qui étaient très rassurants en début de séance, puisqu'il s'agit ce soir d'une réunion thématique sur l'environnement, vous avez bien compris qu'il faut faire plus et prendre en compte les deux objectifs au même niveau. On constate un décalage financier. Bien sûr, il n'est pas question de traiter avec les mêmes montants financiers l'environnement que le projet des crues, c'est clair et cela n'aurait pas de sens, on le fait pour éviter les crues. Malgré tout, le volet environnemental n'est peut-être pas assez pris en compte, en tout cas financièrement, c'est ce que je voulais démontrer en parlant du décalage des mots. Votre volonté est affichée, elle est honnête, et je ne la mets pas en doute. Mais, financièrement, elle ne se traduit pas par assez de moyens, et je pense que je fais là le consensus des naturalistes.

Ecosphère a un très gros travail, la personne à votre droite connaît très bien le sujet aussi apparemment. Malgré tout, les naturalistes, que nous sommes, sont un peu déçus du manque de moyens accordés. On comprend bien que les agriculteurs défendent leurs principes, les carriers avec leurs granulats aussi. Comme disait Monsieur le Président, plusieurs intérêts s'opposent en Bassée. Ce soir, cette réunion thématique porte sur l'environnement, et les naturalistes essaient de s'exprimer du mieux que l'on peut, en espérant être entendus un peu plus.

Patrick LEGRAND : Il n'y a pas que les naturalistes ! C'est déjà au moins un processus d'intégration d'enjeux et d'avis.

La fin du débat public est un moment où l'on fait le point sur tout ce qui s'est dit, y compris vos propos. Normalement, c'est connu ensuite des politiques, et c'est pris en compte comme les politiques savent le faire plus ou moins bien. Un débat public n'est pas en soi une décision finale, cela contribue à la décision.

Régis THÉPOT : Juste une toute petite précision, si l'on regarde l'enjeu environnemental uniquement sous sa traduction financière, les chiffres que l'on a présentés représentent 5 % d'une grosse somme, à savoir 30 millions d'euros. Tout dépend de ce que l'on met dans les chiffres. Si l'on prend l'endiguement, on s'est engagé – ce qui n'était pas dit au début du débat – sur la qualité des matériaux. On a été questionné sur ce sujet pour que les matériaux soient complètement internes par rapport au risque. Cela peut être un surcoût dans la construction de l'ouvrage. Ce sera intégré au titre du volet environnemental.

Il y a deux jours, vous pouvez le vérifier dans le verbatim, à la question très forte du Député-maire, Yves Jégo sur les mesures d'accompagnement, on a répondu qu'il n'y avait effectivement pas de mesures d'accompagnement au sens large financées dans les chiffres présentés. On a donné le montant et on a donc une référence (lac réservoir Aube) dernier ouvrage construit par les Grands Lacs il y a 20 ans, il y avait un peu moins de 6 % de mesures d'accompagnement.

Pour aller dans votre sens, on sent monter aujourd'hui des mesures d'accompagnement, qui ne seraient pas toutes, sur des thématiques écotouristiques, des thématiques environnementales. De plus, le Président Popelin a clairement dit que l'on ne pourrait accompagner en tant qu'institution, si nos financeurs étaient d'accord, que des mesures s'inscrivant clairement dans le champ de compétences de l'institution.

Si l'on nous demande de participer au financement d'une bretelle autoroutière, on n'acceptera pas et on conseillera de s'orienter vers d'autres partenaires.

Je vois le cahier d'acteurs du Conseil général de la Seine-et-Marne qui nous demande de participer au financement d'une Maison de la réserve, ce sujet doit se discuter entre élus responsables qui veulent négocier sur un projet de territoire. Cela entrerait bien dans les compétences de l'institution. C'est d'ailleurs ce qui s'est fait sur les autres lacs.

Si vous prenez la réserve du Lac d'Orient, en fait, on est un acteur majeur. On finance les actions correspondantes dans les dépenses d'exploitation. Tout cela est à construire. Je pense qu'il y a des ouvertures et je ne crois pas que l'environnement se résume à des pourcentages financiers, mais c'est d'abord une volonté politique. Et vous avez cette volonté politique de par la nature de cette institution.

Patrick LEGRAND : Merci.

Christophe PARISOT : Je voulais revenir sur les réponses données par Mme Astruc, vous évoquiez le cahier d'acteurs de la réserve naturelle de La Bassée, et le questionnaire principal qui nous préoccupait. On se demandait s'il y avait des impacts en amont de cet aménagement. Avez-vous des éléments de réponse à nous fournir ?

Amélie ASTRUC : Effectivement, nous pouvons vous apporter des éléments de réponse ce soir. On a développé une modélisation hydraulique qui est précise.

Rappel du fonctionnement du projet d'aménagement de La bassée : cet ouvrage ne serait sollicité que pour des crues qui peuvent générer des dommages à l'aval. On a estimé à une

fréquence maximale de fonctionnement de tous les 5 à 6 ans. C'est une fréquence maximale, car on a regardé les premiers dommages envisagés en région Ile-de-France, ceux-ci sont aussi à mettre en balance avec les montants d'indemnisation que l'on aurait à payer en mettant en surinondation nos espaces. Cela pourrait être une fréquence un peu moins élevée, de l'ordre de 10 ans.

Pour les petites crues naturelles et courantes, cet ouvrage n'aurait de ce fait aucun impact hydraulique. Il serait de plus sollicité la majeure partie du temps pendant le passage de la pointe de crue de l'Yonne, c'est-à-dire en phase ascendante de débit de Seine. Donc, l'impact du pompage et de la diminution des niveaux d'eau en amont, et notamment dans la réserve naturelle de La Bassée serait moins important, car l'impact ne serait pas centré sur la pointe de crue.

Pour être plus explicite, je vais vous montrer des données chiffrées.

Une petite précision sur la modélisation, on a fait une modélisation précise sur tout ce secteur de La Bassée. On n'est pas remonté jusqu'à la réserve naturelle, puisque d'un point de vue données de débit, on n'avait pas besoin de faire une modélisation extrêmement précise, mais cependant on a des données vraiment bien précises au niveau aval de la grande noue d'Hermé, au niveau de la Seine par exemple à Bray-sur-Seine à l'amont du barrage de la Grande Bosse, donc à l'amont de tous nos pompages.

C'est un modèle qui nous permet d'avoir précisément les données de niveaux sans et avec projet d'aménagement de La Bassée. Si l'on regarde les limnigrammes, c'est-à-dire l'évolution des niveaux pour différentes crues, vous êtes à un point qui se situe sur la Seine juste en aval de Bray-sur-Seine pour la crue de mars 2001, qui est une crue relativement faible. Donc, on aurait effectivement un impact lié au pompage, car finalement quand on met en marche 230 m³ par seconde, cela un impact local d'abaissement ponctuel de la ligne d'eau. Cet impact serait inférieur à 5 cm en phase de pompage, c'est-à-dire pendant deux à trois jours. Pour cette crue de mars 2001, il ne serait pas centré sur la pointe de crue, à savoir que la pointe de crue de la Seine resterait comme elle est, sans projet d'aménagement. Ensuite, au moment de la vidange, il n'y aurait pas d'impact hydraulique car on l'a fait à débit relativement faible et maîtrisé. Là, on est inférieur à 5 cm à Bray-sur-Seine.

Pour la crue de janvier 1910 par exemple, on serait situé sur la pointe de crue, l'impact serait de l'ordre de 7 cm maximum, là encore sur la durée du pompage à savoir trois jours environ. Cet impact serait dégressif, c'est-à-dire que plus on va en amont du projet, plus cet impact réduit, car l'impact du pompage est de plus en plus faible en amont du projet. J'avoue ne pas avoir les données plus en amont, là on est au niveau de Bray-sur-Seine.

La grande noue d'Hermé alimente aussi la réserve. Là encore, on vous a donné des exemples pour la crue de mars 2001. On aurait toujours sur cette période de pompage de deux à trois jours un impact de 8 cm, sachant que sur le reste de l'inondation il n'y aurait pas d'impact, voire plutôt un impact positif, car ensuite lié à la vidange des espaces endigués, on aurait une légère remontée de la ligne d'eau.

Pour la crue de janvier 1910, crue centennale, période de retour très importante, l'impact serait à nouveau maximum sur deux jours de l'ordre de 15 cm.

On peut avoir d'autres éléments pour d'autres crues qui peuvent vous permettre de vous faire une idée plus précise. Pour des besoins futurs, on pourrait éventuellement préciser notre modélisation hauteur/débit sur une zone qui irait au niveau de la réserve pour être sûr de l'impact de ces crues au niveau de la réserve et de La Bassée amont.

Ce sont les premiers chiffres que l'on peut vous donner.

Patrick LEGRAND : Que pensez-vous de tout cela ? Pourrait-on retrouver ces courbes sur le site Internet ?

Amélie ASTRUC : Bien sûr.

Patrick LEGRAND : Elles feront aussi sûrement partie aussi du package de tout ce qui sera mis en débat sur les questions de modèles/modélisations. Je le dis d'ailleurs pour une association que je ne vois pas là mais qui portera non seulement sur les interactions entre les équipements mais aussi sur les effets sur La Bassée. Il est inutile de m'envoyer des ultimatums, de plus j'en ai horreur, ce n'est pas un élément utile pour le dialogue.

Cette réponse vous convient. À suivre évidemment, j'espère qu'on vous verra quand on concevra tous ensemble le cahier des charges de l'expertise un peu plus fouillée sur les modèles hydrauliques.

Julien SCHWARTZ : Personne ne voulant prendre le micro, j'en profite pour poser une dernière question. Parmi vos missions, travaillez-vous également en plus d'essayer de trouver une autre manière de diminuer les inondations sur Paris, sur la restauration ou la conservation des zones naturelles d'expansion des crues ?

Patrick LEGRAND : C'est une très bonne question, une belle colle bienvenue, encore une fois, mais on risque de rester jusqu'à 3 h du matin. Cela ressort partout, dans le rapport que nous allons faire, nous ferons part d'un équipement mais également d'une nécessité d'une politique globale, d'une politique partagée et d'une politique débattue. C'est évident. Sur cette question aussi, il y a nécessité d'une information radicale entre l'incrédulité des uns et la méconnaissance des autres, le je-m'en-foutisme des autres, on le sent bien dans le débat.

À Montereau, il est ressorti le souhait d'un bon débat public sur la gestion des crues en région Île-de-France. On sent bien que partout des questions de cette nature et des questions qui mêlent énormément d'enjeux, qui sont en elles-mêmes des enjeux énormes, devraient passer en débat, ne serait-ce que pour reconstruire des solidarités peut-être entre des communes et régions, et reconstruire des contrats sociaux.

Jean-François CHAVEAU : Quelques précisions peut-être sur la gestion du risque inondation, il existe déjà le plan de prévention des risques inondation. Cela a déjà été mentionné lors du débat, la directive inondation, transposée en droit français, nous enjoint de mettre sur pied des plans de gestion de risque inondation, qui ne soient pas des plans uniquement portés sur un micro-territoire, mais qui sont des plans de portée plus générale.

On a jusqu'en 2015 pour les concerter, les écrire et les décider, et ensuite il faudra les mettre en œuvre. Donc, la gestion plus globale du risque inondation, telle que l'a présentée Monsieur Legrand, est en partie au moins incluse dans la mise en œuvre de la directive inondation, qui est une directive européenne.

Patrick LEGRAND : Merci, Monsieur Thépot, vous aviez envie de dire quelque chose.

Régis THÉPOT : Je trouvais bien que le représentant de l'État termine cette réunion de débat public.

Patrick LEGRAND : En nous promettant que les plans de gestion soient soumis ou même co-construits à une concertation intense. Je me méfie toujours de ce qui est prévu, car parfois on essaie d'échapper au débat public. Le Grand Paris a été rattrapé par la peau des fesses, on voulait faire une concertation « bidon » comme le dit mon Président, Monsieur Deslandes, ex Préfet. Je sais ce que cela coûte après quand on les fait « bidonesquement » !

Je conclurai vite fait, Montereau-Troyes : 3-0. Même score pour Gouaix où l'on a eu une très belle réunion, largement plus efficace et largement plus riche que celle que malheureusement nous avons eue à Troyes dans d'autres conditions.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Au revoir.

(Fin à 22h15).